

Planifier la mise en œuvre de la CDN

Guide de démarrage rapide



Manuel de référence



Climate & Development
Knowledge Network





Image : Neil Palmer, CIFOR

Table des matières

Guide de démarrage rapide

À propos des auteurs	3
Contributeurs	3
Introduction	4
Étape 1: Travail de préparation	13
Étape 2: Élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN	19
Étape 3: Exécution du plan	24
Annexe 1: Les CDN et les Objectifs de développement durable	30
Annexe 2: Ressources	33
Glossaire	39
Notes finales	40

Manuel de référence

À propos des auteurs	43
Contributeurs	43
Comment utiliser ce manuel de référence	44
Gouvernance	46
Atténuation	55
Adaptation	66
Financement	75
Mesure, notification et vérification	86
Glossaire	93
Notes finales	94

Planifier la mise en œuvre de la CDN



Guide de démarrage rapide

À propos des auteurs

Ce guide a été rédigé par Chris Dodwell, James Harries, Emelia Holdaway, Lisa Horrocks, Nidhi Mittal, David Saddington, Katherine Shabb, Richard Smithers, Emily Le-Cornu et Sina Wartmann (Ricardo Energy & Environment) ; Claire Monkhouse et Kiran Sura (CDKN).

Les auteurs tiennent à exprimer leur reconnaissance à d'autres entités, notamment les équipes de pays de CDKN, le Département britannique pour le développement international (*Department for International Development*), le Département

britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*Department for Energy and Climate Change*), l'Institut des ressources mondiales (*World Resources Institute*) et *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* pour leurs précieuses contributions.

Veillez adresser toute correspondance concernant le présent manuel de référence à : claire.m.monkhouse@uk.pwc.com

© CDKN 2016

Contributeurs

Les auteurs tiennent à remercier pour leurs contributions une variété de collègues ayant apporté leur soutien, à savoir :

CDKN

Sam Bickersteth, directeur général
Ari Huhtala, directeur général-adjoint
Mairi Dupar, coordonnatrice des affaires publiques mondiales
Omari Bodhinayake, équipe de soutien aux pays
Sam Unsworth, soutien aux négociations
Virginie Le Masson, responsable genre
Juliane Nier, responsable de l'apprentissage
Janet Strachan, directrice LEDS GP
Carl Wesselink, directeur Afrique
Margaret Kamau, chef mobilisation de pays, Kenya
Revocatus Twinomuhangi, chef mobilisation de pays, Ouganda
Robi Redda, chef mobilisation de pays, Éthiopie
Suzanne Carter, responsable supérieure de projets, Afrique
Simbisai Zhanje, responsable de projets, Afrique
Charlotte Ellis, responsable de projets, Afrique
Liliana Ramos, responsable de projets, Colombie
Aditi Paul, responsable de programme de pays, Inde
Areej Riaz, responsable de programme de pays, Bangladesh
Munjurul Khan, chef mobilisation de pays, Bangladesh
Ram Chandra Khanal, chef mobilisation de pays, Népal
Webster Wahande, conseiller technique de l'AGN
Mihir Bhatt, chef mobilisation de pays, Inde
Khizer F. Omer, responsable de projets, Pakistan
Claudia Martinez, chef mobilisation de pays, Pérou
Miriam Cerdán, chef mobilisation de pays, Colombie
Mireya Villacis, responsable de programme de pays, Pérou

María José Pacha, gestion des connaissances, ALC
Jorge Rodríguez, chef mobilisation de pays, Salvador
Gabriela Villamarin, responsable de projets, ALC
Fareeha Irfan Ovais, responsable de programme de pays, Indonésie
Mochamad Indrawan, chef mobilisation de pays, Indonésie
Anna Nicholas, PwC
Christina Elvers, PwC
Lit Ping Low, PwC
Rob Milnes, PwC

Autres organisations

Helen Bryer, Département pour le développement international
Sim Dhensa, International Climate Change, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*UK Department for Energy and Climate Change – DECC*)
Helena Wright, Analyse, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*UK Department for Energy and Climate Change – DECC*)
Shannan Murphy, International Climate Change, Département britannique pour l'énergie et les changements climatiques (*UK Department for Energy and Climate Change – DECC*)
Kelly Levin, WRI
Kathleen Mogelgaard, WRI
Sven Egbers, GIZ
Hanna Reuter, GIZ
Klaus Wenzel, GIZ
Lisa Herrmann, GIZ
Steffen Menzel, GIZ
Caroline Fouvet, GIZ

« L'Accord de Paris présente une nouvelle direction irréfutable vers un avenir placé sous le signe des énergies propres ... Nous avons passé des années à créer une nouvelle vision et j'ai maintenant la conviction que nous devons travailler deux ou trois fois plus pour atteindre une réalité aussi louable que la vision que nous avons créée. » Christiana Figueres, ancienne Secrétaire exécutive de la CCNUCC¹

Introduction

L'adoption de l'Accord de Paris² lors de la 21^e Conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a marqué un moment historique et fourni une plateforme universelle permettant à tous les pays de prendre des mesures pour atteindre un objectif collectivement convenu. Un élément essentiel au succès de la COP 21 était celui des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN),³ soumises par plus de 190 pays durant 2015. Elles présentent l'approche adoptée par chaque pays pour réduire les émissions et s'adapter à un climat en évolution.

Depuis la COP 21, les pays ont été invités à confirmer ces intentions en ratifiant l'Accord de Paris et en soumettant des Contributions déterminées au niveau national (CDN) à la CCNUCC. À l'avenir, les pays seront priés de soumettre, tous les cinq ans, des CDN mises à jour et plus ambitieuses. La figure 1 illustre ce processus.

La mise en œuvre de la CDN peut se baser sur les politiques de développement et sociales et les renforcer, les engagements pris dans les CDN constituant l'occasion de modifier fondamentalement l'approche d'un pays concernant le développement économique et la réduction de la pauvreté. Les actions de lutte contre les changements climatiques identifiées dans les CDN peuvent être intégrées et inscrites dans la planification du développement ; elles ne doivent pas forcément constituer un nouveau processus distinct.

Il est à noter que la mise en œuvre des CDN peut soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les secteurs et à tous les échelons du gouvernement. Les liens robustes entre la mise en œuvre des CDN et les ODD sont reconnus tout au long du présent guide et du manuel de référence ; des informations de référence sont fournies dans l'annexe 1. La mise en œuvre

des CDN peut par ailleurs soutenir d'autres cadres et accords, comme par exemple le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030.⁴

Ce croisement avec la planification du développement en général est l'occasion d'intégrer une approche sensible au genre dans la mise en œuvre de la CDN. Une approche sensible au genre du développement compatible avec les changements climatiques suppose de reconnaître et d'aborder les différents intérêts, besoins et capacités d'adaptation des hommes et des femmes face aux changements climatiques. Dans l'ensemble de ce guide et du manuel de référence associé, nous avons mis en relief les occasions d'intégrer les approches de genre dans les politiques relatives aux changements climatiques.⁵

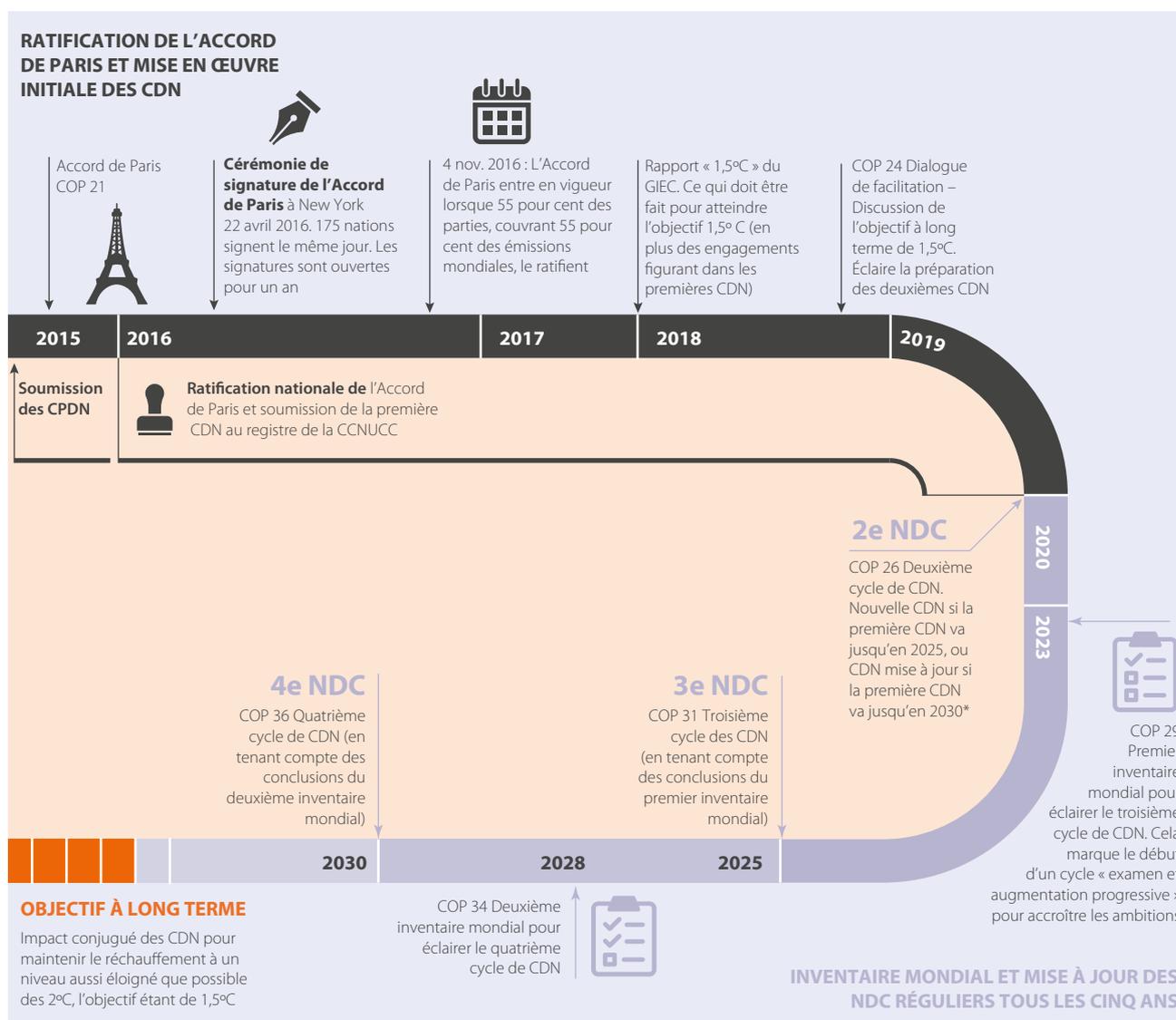
Pour parvenir à tous ces résultats, il faudra un leadership politique de haut niveau, ainsi qu'une structure de gouvernance claire pour la mise en œuvre. L'élaboration d'un plan de mise en œuvre des CDN constitue la première étape de ce processus.

À propos de ce Guide de démarrage rapide

Le présent Guide de démarrage rapide a pour but d'aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs CDN respectives. Il est accompagné d'un manuel de référence qui comporte des informations plus détaillées sur les activités que les pays peuvent inclure dans leurs plans de mise en œuvre respectifs. Le guide et le manuel sont destinés aux décideurs aux niveaux national et infranational, ainsi qu'aux partenaires et praticiens de développement qui appuient la mise en œuvre des CDN.

L'élaboration du présent guide a été initiée en réponse à la demande émanant d'un certain nombre de pays en développement désireux de se lancer dans la mise en œuvre

Figure 1 : Vue d'ensemble du processus de mise en œuvre pour l'Accord de Paris, y compris le cycle de mise à jour de la CDN



* NB : En 2020, les pays dont la CDN comporte un calendrier allant jusqu'en 2015 sont priés de communiquer une CDN mise à jour d'ici à 2020, puis tous les cinq ans, tandis que les pays dont les CDN comportent un calendrier allant jusqu'en 2030 sont priés de communiquer ou de mettre à jour leurs contributions d'ici à 2020, puis tous les cinq ans. Le calendrier est divisé en trois sections distinctes : (1) Préparation et mise en œuvre initiale (noir) ; (2) Examen et mise à jour des CDN tous les cinq ans (bleu) ; et (3) Objectifs à long terme (orange).

et ayant exprimé leur besoin de conseils pratiques précoces sur la manière de préparer des plans efficaces de mise en œuvre des CDN et de prendre des mesures dans un domaine en évolution rapide. De nombreux éléments sont également applicables aux pays développés souhaitant mettre en œuvre leur CDN.

Chaque pays en est à une étape différente de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques en matière de changements climatiques. Ce guide tient donc compte de la diversité des CDN et des points de départ pour leur mise en œuvre. Il prend aussi en compte le fait que les exigences au titre de l'Accord de Paris ne s'appliquent pas en égale mesure aux Petits États insulaires en développement (PEID)

et aux Pays les moins avancés (PMA). Dans le même temps, tous les pays se heurtent à des défis communs en ce qui concerne l'élaboration des politiques climatiques, y compris :

- comment sensibiliser les parties prenantes, y compris les ministères gouvernementaux clés, à la nécessité et aux avantages de l'action
- comment intégrer les changements climatiques dans les processus nationaux de planification et de développement
- comment renforcer les liens entre les plans gouvernementaux aux niveaux infranational et national en matière de lutte contre les changements climatiques

- comment renforcer les capacités requises pour analyser, élaborer et mettre en œuvre les politiques climatiques
- comment établir un mandat pour coordonner les actions relatives aux CDN et impulser leur mise en œuvre
- comment remédier aux contraintes relatives aux ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les changements climatiques.

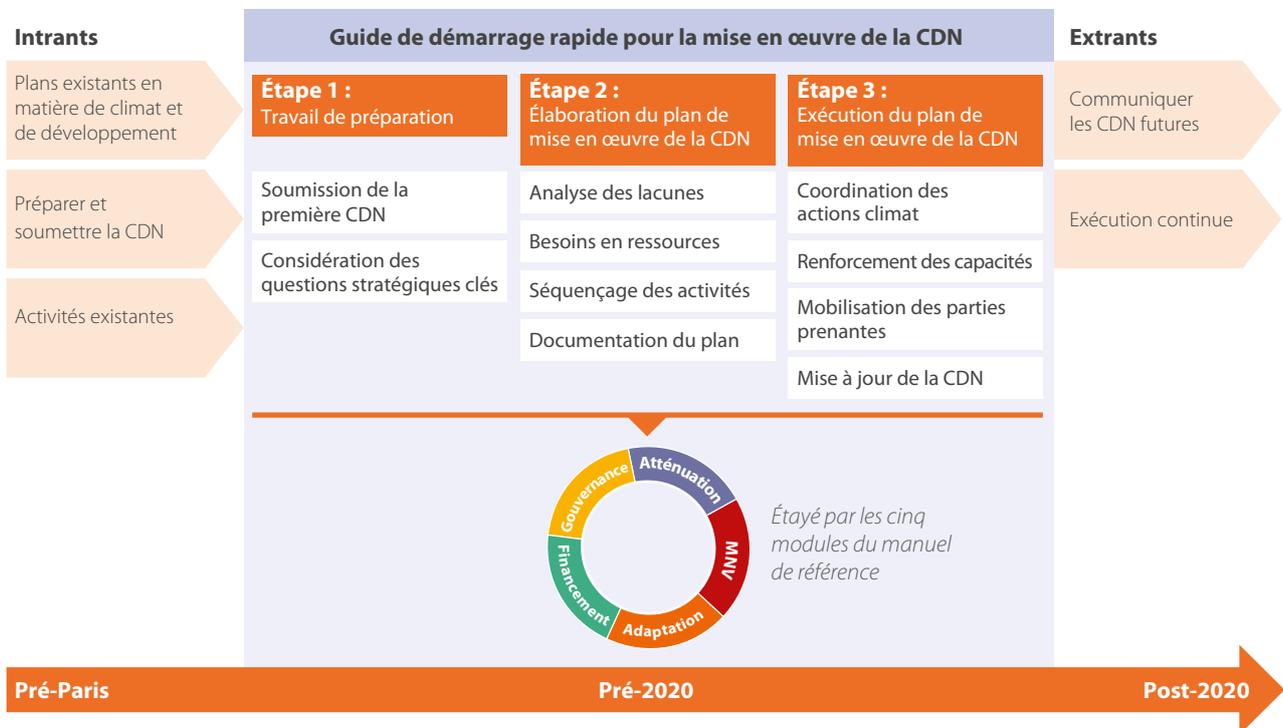
Nous nous sommes basés sur notre expérience du soutien à l'élaboration de politiques en matière de climat et de développement et à la préparation des CPDN dans plusieurs pays, et avons consulté une variété de parties prenantes, y compris des praticiens dans les domaines du climat et du développement, le réseau mondial de l'Alliance pour le climat et le développement (*Climate and Development Knowledge Network – CDKN*) de conseillers au sein des pays et des organisations cherchant à aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs CDN respectives. Ces efforts s'inscrivent dans le soutien apporté par la communauté internationale de lutte contre les changements climatiques aux pays pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans et engagements dans ce domaine. Il s'agit entre autres de l'établissement

du Partenariat pour les CDN, lequel a été initié par le gouvernement allemand, l'Institut des ressources mondiales (*World Resources Institute – WRI*) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Ce guide et ce manuel de référence ne présentent pas les nombreuses options de politiques en matière d'atténuation et d'adaptation que les pays pourraient adopter à travers leur CDN. En revanche, ils indiquent aux lecteurs où trouver ces ressources, y compris celles qui présentent des options spécifiques en matière de politiques dans différents secteurs. On trouvera dans l'annexe 2 quelques sources utiles de conseils et d'informations supplémentaires.

Ce guide et ce manuel de référence ne sont pas des publications officielles de la CCNUCC, et ils ne sont pas non plus appuyés par la CCNUCC. Les opinions exprimées ici sont celles de CDKN et de Ricardo Energy & Environment, et non celles d'une partie ou d'un gouvernement particuliers.

Figure 2 : Le processus national de la CDN



Encadré 1 : Les trois principales étapes de la mise en œuvre des CDN nationales

Étape 1 : Travail de préparation

Les pays doivent soumettre leur première CDN avant de ratifier l'Accord de Paris. Ils auront l'option de mettre leur CPDN à jour avant de soumettre la première CDN. Le manuel de référence suggère des activités qu'un pays choisira éventuellement de mener à bien avant de soumettre sa première CDN (p. ex. améliorer la base de données factuelles dans certaines zones). Le travail de préparation englobe également une réflexion sur les questions stratégiques clés, comme la portée, le calendrier et le statut du plan de mise en œuvre de la CDN.

Étape 2 : Élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN

Le présent guide présente les activités clés qu'un pays doit entreprendre pour élaborer son plan de mise en œuvre de la CDN. Parmi ces activités figurent une analyse initiale des lacunes, une évaluation des besoins en ressources, la priorisation des activités et la documentation de ses activités convenues sur le plan de la mise en œuvre. Le manuel de

référence peut étayer ce processus ; il comporte par exemple des listes d'activités possibles de mise en œuvre de la CDN, par rapport auxquelles les pays peuvent évaluer leur situation actuelle (analyse des lacunes). Le manuel de référence peut par ailleurs aider les pays à considérer les ressources dont ils ont besoin pour pleinement mettre en œuvre leur CDN.

Étape 3 : Exécution du plan de mise en œuvre de la CDN

Il s'agit du stade auquel les actions sont exécutées sur le terrain, avec le soutien du renforcement des capacités et de la mobilisation des parties prenantes. L'exécution du plan de mise en œuvre de la CDN peut aussi englober des activités de mise en œuvre de la CDN avant 2020. Le manuel de référence peut aider les pays à identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et les types de mobilisation des parties prenantes qui pourraient être avantageux pour la mise en œuvre de la CDN, ainsi que les activités qui pourraient être menées pour mettre à jour la CDN.

Comment utiliser ce guide de démarrage rapide et le manuel de référence associé

L'élaboration d'un plan de mise en œuvre de CDN ne diffère en rien de tout autre exercice d'élaboration de politiques, et chaque pays élaborera sa propre approche adaptée. Cependant, tous les pays suivront probablement certaines étapes : travail de préparation, élaboration d'un plan de mise en œuvre de CDN et exécution.

Il y a un certain nombre d'éléments (ou intrants) qui interviennent dans le processus de mise en œuvre des CDN, y compris la CPDN qui avait été préparée et soumise à la CCNUCC, les plans existants en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement et de croissance verte, et autres activités liées au climat. La figure 2 illustre ces intrants.

Ce guide et le manuel de référence associé sont des outils pratiques qui peuvent appuyer chaque étape de ce processus (voir l'encadré 1). Ensemble, ils entendent aider les décideurs à brosser un tableau des activités qu'ils doivent entreprendre, à apprécier les synergies et les connexions entre différentes activités, et à mieux comprendre ce qui est requis pour démarrer ou faire avancer la mise en œuvre des CDN dans leur pays. Le manuel de référence englobe des études de cas qui

donnent des exemples de bonnes pratiques ; les deux documents indiquent où l'on peut se procurer des informations supplémentaires.

Utiliser le Guide de démarrage rapide pour élaborer et formuler le plan de mise en œuvre de la CDN

Ce guide peut aider les pays à formuler leur plan de mise en œuvre de la CDN et à mettre en place les systèmes et processus nationaux requis pour soutenir son élaboration et son exécution. Il présente le processus global de mise en œuvre de la CDN et fournit une description de haut niveau des mesures que les pays doivent prendre.

Il est structuré autour des trois étapes identifiées dans la figure 2. Dans la pratique, ces étapes peuvent être entreprises de manière itérative, plutôt que de manière strictement séquentielle. De plus, il y aura probablement une itération continue entre l'orientation et les conseils proposés par le point central de coordination pour la mise en œuvre de la CDN au sein d'un pays, et une appropriation et des informations émanant des ministères gouvernementaux et d'autres acteurs clés chargés de la mise en œuvre de la CDN (voir le module du manuel de référence portant sur la gouvernance pour un complément d'informations).

Encadré 2 : Le cadre de mise en œuvre de la CDN

La mise en œuvre de la CDN demande une action coordonnée dans cinq domaines distincts – mais très étroitement liés.

Gouvernance : Une bonne gouvernance maintient l'élan pour ce qui est de la mise en œuvre des CDN. Il s'agit entre autres de : créer un environnement propice pour l'action ; impulser les progrès ; coordonner les activités, processus et structures pour la prise de décisions ; mobiliser les parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement ; et maintenir une volonté politique robuste aux niveaux les plus élevés.

Atténuation : Les stratégies d'atténuation à long terme cherchent à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des plans nationaux et sectoriels qui sont alignés sur les priorités de développement et en utilisant les bons outils pour réduire les coûts au minimum et donner lieu à des changements transformateurs.

Adaptation : Une planification intégrée de l'adaptation améliore la résilience à long terme face aux impacts des changements climatiques en intégrant l'adaptation dans les plans nationaux et sectoriels, en s'inspirant du processus des Plans nationaux d'adaptation de la CCNUCC.

Financement : Un cadre de financement climat devrait correspondre aux besoins d'un pays dans le contexte des flux de financement, et englobe des stratégies pour y accéder.

Mesure, notification et vérification : Ces systèmes permettent de suivre la mise en œuvre et d'appliquer les enseignements, améliorant ainsi les capacités d'analyse et la compréhension des politiques et des actions qui donnent les meilleurs résultats, et des raisons de cet état de fait.

Utiliser le manuel de référence pour identifier des activités spécifiques

Le manuel de référence aidera les pays à identifier les activités détaillées requises pour qu'ils puissent s'acquitter des engagements figurant dans leur CDN, puis à considérer les priorités, calendriers, ressources requises et besoins en matière de capacités pour mettre en œuvre la CDN.

Ces activités sont présentées en cinq modules, basés sur le cadre de mise en œuvre de la CDN de Ricardo Energy & Environment,⁶ résumé dans l'encadré 2. Chaque module suit un format commun :

- une présentation du module et de ses principaux éléments et questions
- un diagramme illustrant les activités clés au titre de ce module

- une brève explication des liens entre le module et l'Accord de Paris
- un tableau des activités détaillées que les pays peuvent entreprendre et des études de cas de pays sur la manière dont d'autres pays ont abordé les activités dans chaque module.

La figure 3 est un exemple des figures figurant dans chaque module (il s'agit de la figure du module financement). Les activités figurant dans les diagrammes seront lues du bas vers le haut, car elles représentent les composantes de la mise en œuvre des CDN. Chaque figure indique où se situent les liens avec d'autres modules, pour que les pays puissent adopter une approche holistique et intégrée.

Le manuel de référence est structuré de manière à pouvoir être appliqué tout entier ou comme modules individuels. Un résumé de chaque module est présenté aux pages 10 et 11. Veuillez vous référer au manuel de référence pour un complément d'informations.

Figure 3: NDC implementation activities under the finance module

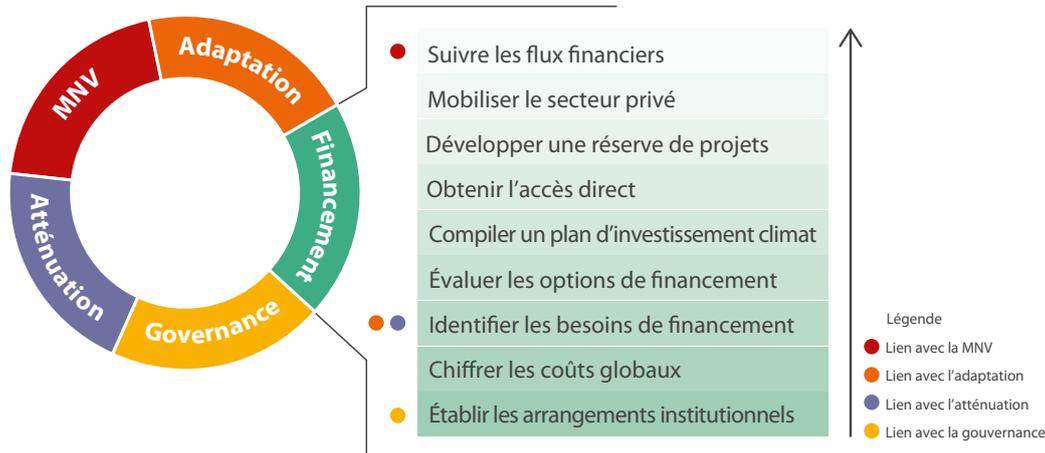




Image : Bartosz Hadyniak, iStock

Gouvernance

Une gouvernance efficace suppose d'impulser le progrès, de coordonner les processus de prise de décisions, de veiller à la redevabilité, de mobiliser les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, et de maintenir la volonté politique à tous les niveaux. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour renforcer les arrangements de gouvernance figurent les suivantes :

1. **Examiner les arrangements institutionnels actuels**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner le paysage existant en matière de gouvernance
2. **Mettre en place une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la CDN**
 - a. Identifier une équipe centrale de coordination de la CDN
 - b. Définir les rôles et responsabilités de l'équipe pour ce qui est de la mise en œuvre de la CDN
 - c. Convenir d'approches de la coopération avec les ministères, départements et agences gouvernementaux clés
 - d. Fournir des ressources et un soutien pour la mise en œuvre de la CDN
3. **Établir des arrangements institutionnels**
 - a. Les intégrer dans les processus existants
 - b. Veiller à ce que l'intégration englobe les ministères, agences et autorités infranationales en général
 - c. Assurer une communication efficace entre tous les niveaux du gouvernement
4. **Renforcer les capacités au sein du gouvernement**
 - a. Identifier les capacités qui sont requises à tous les niveaux du gouvernement pour permettre la mise en œuvre des CDM, et élaborer un programme de soutien continu
 - b. Améliorer la mémoire institutionnelle
5. **Mobiliser les parties prenantes externes**
 - a. Entreprendre une cartographie des parties prenantes
 - b. Convenir des responsabilités pour la mobilisation
 - c. Élaborer un plan clair pour la mobilisation des parties prenantes
6. **Élaborer des cadres juridiques**

Atténuation

S'il est reconnu que l'adaptation est une priorité pour de nombreux pays en développement, ces derniers devront aussi démontrer leurs progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.⁷ Cela peut donner lieu à des avantages larges, car les actions d'atténuation peuvent être conçues pour donner lieu non seulement à des réductions des émissions, mais aussi à des avantages mutuels plus larges relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, au développement, à l'emploi, à la sécurité énergétique et à la santé publique, par exemple. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour renforcer la planification à long terme de l'atténuation figurent les suivantes :

1. **Examiner le paysage actuel des politiques en matière d'atténuation**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner le paysage de politiques existantes en matière d'atténuation
2. **Mettre en place des arrangements institutionnels pour la coordination et la supervision des activités d'atténuation**
 - a. Analyser le potentiel national d'atténuation afin d'identifier les secteurs prioritaires et les options d'atténuation
 - b. Identifier les secteurs clés
3. **Analyser le potentiel national en matière d'atténuation pour ce qui est d'identifier les secteurs prioritaires et les options pour l'atténuation**
 - a. Identifier les secteurs clés
 - b. Analyser le potentiel d'atténuation et les coûts dans tous ces secteurs
 - c. Présélectionner et prioriser les options en matière d'atténuation
 - d. Entreprendre une analyse des barrières pour chaque option présélectionnée
 - e. Modéliser les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un scénario *statu quo* (*business-as-usual*) et d'un scénario de réduction des émissions
 - f. Distribuer les efforts nationaux d'atténuation parmi les différents secteurs
 - g. Renforcer les capacités et améliorer la base de données factuelles
4. **Conduire une estimation détaillée des actions prioritaires pour les secteurs clés**
 - a. Examiner les priorités stratégiques pour chaque secteur clé
 - b. Effectuer une analyse supplémentaire et une priorisation
 - c. Estimer les options en matière de politiques
 - d. Préparer un plan d'action pour le secteur de l'atténuation
5. **Concevoir des politiques d'atténuation**
 - a. Concevoir la politique
 - b. Convenir d'arrangements pour la mise en œuvre continue
6. **Accéder au financement pour les actions d'atténuation**
7. **Mettre en œuvre les politiques en matière d'atténuation**
 - a. Mise en œuvre
 - b. Ressources et soutien
 - c. Évaluer les politiques, les structures et les processus
8. **Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV de l'atténuation**
 - a. Concevoir et élaborer un inventaire des gaz à effet de serre
 - b. Concevoir un système pour le suivi et l'évaluation des actions d'atténuation
 - c. Élaborer des projections pour les émissions de gaz à effet de serre
 - d. Élaborer des jalons intérimaires
9. **Se préparer en vue des CDN futures**

Adaptation

L'adaptation est le processus qui consiste à s'adapter à l'impact du climat en évolution, en cherchant à modérer ou à éviter les dégâts ou à exploiter les opportunités avantageuses. Le module sur l'adaptation du manuel de référence présente les activités requises pour mettre en œuvre l'élément adaptation figurant dans les CDN des pays, en se basant sur le processus des Plans nationaux d'adaptation (PNA) de la CCNUCC, qui propose une approche complète et impulsée par les pays de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation. Il comporte les étapes suivantes :

1. **Examiner le paysage actuel de politiques d'adaptation**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner le paysage existant de politiques d'adaptation
2. **Préparation du terrain et gouvernance**
 - a. Appliquer l'Élément A des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptations
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant
3. **Entreprendre un travail préparatoire pour les plans d'adaptation**
 - a. Appliquer l'Élément B des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant
4. **Accéder aux financements pour les actions d'adaptation**
5. **Mettre en œuvre les politiques, projets et programmes**
 - a. Appliquer l'Élément C des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant
6. **Suivre et notifier les progrès et l'efficacité des actions d'adaptation**
 - a. Appliquer l'Élément D des Directives techniques pour le processus des Plans nationaux d'adaptation
 - b. Incorporer des activités supplémentaires ou améliorées dans le processus des Plans nationaux d'adaptation pour établir le lien avec la CDN, le cas échéant

Financement

Le financement est crucial pour la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation présentées dans les CDN des pays. Les sources de financement publiques internationales, comme le Fonds vert pour le climat, ne seront pas à elles seules en mesure de fournir les investissements d'envergure requis ; c'est pourquoi des sources de financement comme le secteur privé et les budgets fiscaux nationaux seront requises. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour renforcer le financement de leur CDN figurent les suivantes :

1. **Examiner le paysage actuel du financement climat**
 - a. Examiner la CDN
 - b. Examiner la situation actuelle des stratégies de financement climat

2. **Établir des arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de financement climat**
 - a. Identifier et délinéer les rôles clés sur le financement climat au sein du pays
 - b. Identifier une équipe au sein du gouvernement pour prendre la tête de la coordination nationale du financement climat
 - c. Intégrer les changements climatiques dans les processus nationaux de budgétisation
3. **Chiffrer les coûts globaux pour la CDN**
 - a. Entreprendre une revue documentaire pour identifier et chiffrer les coûts des principales sous-actions au sein de chaque action d'atténuation et d'adaptation
 - b. Vérifier ces estimations basées sur des revues documentaires auprès d'experts et de parties prenantes nationales pertinentes
4. **Identifier les lacunes et besoins en matière de financement**
 - a. Évaluer et prioriser les actions à entreprendre durant la mise en œuvre de la CDN
 - b. Évaluer la situation en termes de financement de chaque action prioritaire de la CDN
 - c. Identifier le niveau et le type de soutien requis pour combler chaque lacune de financement
5. **Évaluer les options de financement public et privé**
 - a. Évaluer la possibilité d'un soutien fiscal national supplémentaire pour chaque action
 - b. Évaluer l'éligibilité de chaque action par rapport aux sources de financement bilatérales et multilatérales
 - c. Évaluer les options en ce qui concerne l'investissement par le secteur privé pour chaque action
6. **Élaborer un plan national d'investissement climat**
7. **Obtenir un accès direct aux fonds climat internationaux pour les institutions nationales et infranationales**
8. **Élaborer une réserve de projets et des propositions de financement pouvant être présentées à différentes sources de financement**
 - a. Développer les capacités techniques et relationnelles au sein des ministères gouvernementaux pour élaborer une réserve de projets
 - b. Élaborer des propositions de financement pouvant être partagées avec des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux
 - c. Élaborer des propositions de financement qui peuvent être présentées à des sources de financement potentielles du secteur privé
9. **Accroître la mobilisation du secteur privé et surmonter les barrières entravant l'investissement**
 - a. Évaluer et améliorer l'environnement national d'investissement
 - b. Renforcer les capacités des départements pertinents au moment d'identifier et d'élaborer des opportunités financièrement viables pour le secteur privé
 - c. Accroître la participation du secteur privé aux politiques, stratégies, comités de coordination et organes de financement nationaux en matière de climat

10. Concevoir et mettre en œuvre un système de MNV des financements climat

- a. Identifier les dépenses liées au climat dans l'ensemble des flux de financement pertinents
- b. Suivre et notifier les dépenses liées aux changements climatiques dans l'ensemble des flux de financement pertinents
- c. Élargir et améliorer la MNV des financements climat

Mesure, notification et vérification

Dans le contexte de la mise en œuvre de la CDN, la MNV désigne le processus par lequel les pays suivent et notifient (présentent des rapports sur) la mise en œuvre et les impacts des actions d'atténuation et d'adaptation⁸, et sur les financements utilisés pour soutenir ces actions. Dans ce sens, la MNV a trois éléments centraux – atténuation, adaptation et financement – qui peuvent être des éléments d'un système unique intégré national de MNV, ou bien des systèmes de MNV séparés. Parmi les activités clés que les pays peuvent entreprendre pour élaborer des systèmes de MNV pour leur CDN figurent les suivantes :

1. Examiner les activités actuelles de MNV

- a. Examiner la CDN
- b. Cartographier les processus nationaux de MNV existants

2. Établir les arrangements institutionnels pour la supervision et la coordination des activités de MNV

- a. Mettre en place un comité de pilotage de la MNV
- b. Se mettre d'accord sur une institution phare globale pour le système de MNV
- c. Élaborer des règles et des conseils appropriés
- d. Élaborer des plans pour la notification

3. Évaluer les lacunes et les besoins de données

- a. Évaluer et prioriser les lacunes de données
- b. Identifier la manière dont les systèmes de MNV peuvent être élargis pour combler les lacunes de données

4. Concevoir le système de MNV pour l'atténuation, l'adaptation et le financement

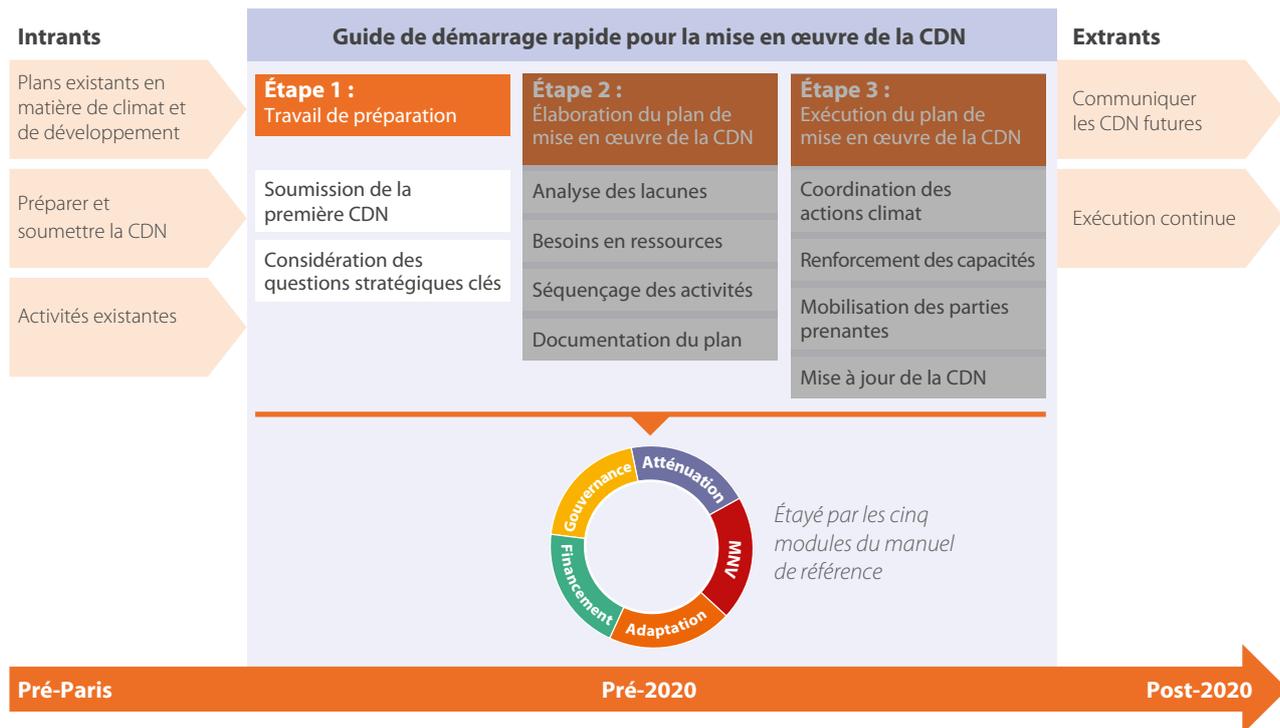
5. Établir des processus de gestion des données

- a. Élaborer des systèmes pour améliorer la qualité des données
- b. Développer des systèmes de gestion des données
- c. Aborder les lacunes de données
- d. Élaborer des plans d'amélioration des données

6. Renforcer les capacités en matière de MNV

7. Améliorer le système de MNV au fil du temps

- a. Veiller à ce que les rapports de MNV soient pertinents
- b. Considérer les options pour des améliorations continues



1 Étape 1 : Travail de préparation

Avant de commencer à travailler sur leur plan de mise en œuvre de la CDN, les pays devront confirmer les objectifs de leur CDN. Ils devront aussi définir la portée de leur plan de mise en œuvre de la CDN, son calendrier, ses liens avec les plans et processus existants, et son statut. Il y a un certain nombre de questions supplémentaires à considérer avant de finaliser et de soumettre la première CDN.

1.1 Soumettre la première CDN

Le paragraphe 22 de la Décision 1/CP.21 invite les parties à « communiquer leur première [CDN] au plus tard au moment du dépôt de leurs instruments respectifs de ratification, d'adhésion ou d'approbation de l'Accord de Paris ». ⁹ Au moment de la publication du présent document, la plupart des pays n'avaient ni finalisé ni soumis leur première CDN à la CCNUCC.

On considère que les parties ont satisfait à cette disposition si elles ont communiqué une CPDN avant d'adhérer à l'accord, à moins qu'elles n'en décident autrement. ¹⁰ Les pays qui n'ont pas encore soumis une CDN doivent donc décider si la CPDN qu'ils ont soumise à la CCNUCC va devenir leur première CDN sans modification.

Il y a une autre possibilité : un pays peut choisir de revoir sa CPDN avant de la communiquer comme sa première CDN. ¹¹ Parmi les raisons de procéder ainsi on peut citer un changement de gouvernement depuis la soumission de la CPDN, l'annonce de nouvelles politiques, l'exécution de processus en cours au moment de la préparation de la CPDN, ou simplement l'amélioration de la qualité des informations soumises.

Il est important d'incorporer des occasions régulières d'examiner les progrès et d'adapter les objectifs, activités et priorités selon les besoins, sur la base des enseignements et des nouveaux facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution.

Les révisions possibles apportées à une CPDN peuvent englober les suivantes :

Accroître son ambition, par exemple :

- rendre les cibles plus strictes
- inclure des secteurs supplémentaires
- inclure des activités supplémentaires d'atténuation et d'adaptation.
- Fournir des informations supplémentaires sur la CPDN, comme par exemple :
 - informations sur les mesures à prendre
 - l'utilisation envisagée des marchés internationaux du carbone
 - les suppositions étayant la CPDN¹²
 - des mises à jour sur les politiques nationales qui ont été adoptées depuis la soumission de la CPDN
 - les coûts estimés de la mise en œuvre
 - les besoins en matière de soutien international.
- Expliquer en quoi les pays considèrent que leur CDN est juste et ambitieuse, par exemple :
 - englober des déclarations reliant la CDN aux objectifs mondiaux à long terme en matière d'atténuation qui figurent dans l'Accord de Paris¹³
- Inclure un complément d'informations sur les plans de mise en œuvre de la CDN, comme par exemple :
 - calendriers pour les activités de mise en œuvre
 - structures institutionnelles proposées
 - manière dont les progrès seront suivis à travers les systèmes nationaux de MNV
 - une base de données factuelles plus robuste pour étayer la CDN, y compris des stratégies de développement à long terme à faibles émissions et résilientes face aux changements climatiques¹⁴
 - projections of climate change and vulnerability assessments.

Le « *Guide de préparation des INDC – deuxième édition* »,¹⁵ produit en 2015 par CDKN et Ricardo Energy & Environment,

décrit le contenu qui pourrait figurer dans chaque section d'une CPDN, et propose des idées sur la manière dont une CPDN pourrait être mise à jour avant d'être proposée comme première CDN.

1.2. Considérer les questions stratégiques clés

Il y a plusieurs questions stratégiques que les pays devraient considérer avant de commencer à travailler sur leur plan de mise en œuvre de la CDN ; cette section décrit certaines des questions clés.

1.2.1. Portée : que devrait couvrir le plan de mise en œuvre de la CDN ?

Les pays sont entièrement libres de décider de la portée de leur plan de mise en œuvre de la CDN. Chacun d'entre eux décidera d'une portée qui assure un équilibre entre leurs priorités et ambitions d'une part, et leur efficacité administrative de l'autre. Par exemple, un pays décidera peut-être d'adopter une approche très complète qui couvrira les cinq modules figurant dans le manuel de référence ; il pourra en revanche décider de se concentrer – tout au moins dans un premier temps – sur un nombre limité de modules, ou d'appliquer les modules à certains secteurs particuliers seulement (p. ex. énergie, foresterie) et d'ajouter d'autres modules ou secteurs ultérieurement.

Pour des raisons de simplicité administrative, les pays décideront éventuellement d'inclure des activités existantes liées au climat et à la CCNUCC dans leur plan respectif de mise en œuvre de la CDN et ses volets de travail associés. En particulier, cela pourrait englober les volets étroitement associés au processus de la CDN, comme les Plans nationaux d'adaptation, les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national et l'accréditation par le Fonds vert pour le climat.

Par ailleurs, les pays peuvent décider d'inclure la finalisation de leur première CDN dans leur plan de mise en œuvre, le processus de préparation et d'approbation de la prochaine CDN (voir l'activité 9 du module d'atténuation du manuel de référence) et la mobilisation des parties prenantes en général autour de la mise en œuvre de l'Accord de Paris (voir l'activité 5 du module sur la gouvernance, manuel de référence).

1.2.2. Calendrier : quelle période le plan de mise en œuvre de la CDN devrait-il couvrir ?

Les pays peuvent choisir la période couverte par leur plan de mise en œuvre de la CDN. Une option consiste à aligner les calendriers nationaux sur le cycle de mise à jour de la CDN présenté dans l'Accord de Paris, y compris le calendrier pour la soumission de la prochaine CDN du pays, ainsi que les processus de planification en général (p. ex. plans nationaux quinquennaux).

Le principal axe de la planification de la mise en œuvre de la CDN sera probablement la réalisation des résultats spécifiques présentés dans la CDN ; ces résultats seront généralement assortis de dates cibles de 2025 ou 2030. Cependant, pour atteindre ces objectifs, il pourrait être bon que le plan de mise en œuvre de la CDN comporte des activités pour la période pré-2020, ce pour les raisons suivantes :

- **Élan politique.** Afin de maintenir le leadership et le soutien politiques pour des actions plus ambitieuses à plus long terme, il sera peut-être nécessaire de parvenir à des gains rapides pour permettre aux politiciens de démontrer les avantages à court terme, par exemple pour renforcer la position progressiste adoptée par le pays dans le cadre des négociations sur le climat et dans sa CDN.
- **Préparation en vue de l'action post-2020.** Les actions d'atténuation et d'adaptation pour réduire les émissions et améliorer la résilience face aux changements climatiques durant la période post-2020 dépendront, dans la plupart des cas, d'actions précoces et du travail de préparation entrepris avant 2020. Il pourra s'agir de projets pilotes, du renforcement des capacités pour mettre en œuvre les activités post-2020, et de l'établissement et de la mise à l'épreuve de structures et de processus institutionnels en vue de la mise en œuvre.
- **Réduire l'écart pré-2020 sur le plan des émissions.** Étant donné l'écart entre les efforts existants en vue de réduire les émissions et les réductions requises d'ici à 2020 pour éviter des changements climatiques dangereux, de nombreux pays cherchent à identifier

des actions à entreprendre avant 2020 pour réduire cet écart.

- **Efficacité administrative accrue.** Étant donné que les pays prendront probablement des mesures avant 2020, on pourrait assurer une efficacité et une cohérence accrues en veillant à ce que les actions climat post-2020 soient supervisées par un processus de planification et une structure institutionnelle uniques, et non deux.

Le calendrier pour chaque plan de mise en œuvre sera aussi lié à sa portée. Les pays décideront éventuellement d'adopter une approche progressive de la mise en œuvre, certains éléments étant couverts durant les premières années, et d'autres durant les années ultérieures. Cette approche pourrait être tout particulièrement importante dans les situations où il faut se procurer des ressources supplémentaires durant les premières années, afin d'obtenir l'adhésion en faveur du renforcement de l'ambition.

Un pays pourra aussi décider que son plan de mise en œuvre devrait englober deux (ou plus) phases de mise en œuvre. Par exemple, le premier plan de mise en œuvre peut porter sur la période jusqu'en 2020, mais comporter également des informations moins détaillées sur la mise en œuvre de la CDN durant la période 2020–2025, par exemple les principaux jalons de la mise en œuvre.

Lorsque la deuxième CDN sera soumise en 2020, le plan de mise en œuvre associé pourrait se concentrer sur la période de 2020 à 2015 de manière tout particulièrement approfondie, en prenant comme base et en étoffant ce qui se trouvait dans le plan de mise en œuvre antérieur, avec des informations (moins détaillées) sur la mise en œuvre de la CDN pour la période suivante (2025 à 2030).

Quelle que soit la période choisie, il est important d'incorporer des occasions régulières d'examiner les progrès et d'adapter les objectifs, activités et priorités selon les besoins, sur la base des enseignements et des nouveaux facteurs externes qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution. Cela peut-être fait à travers le système de MNV ; le module du manuel de référence portant sur la MNV explique comment les résultats peuvent être utilisés pour examiner les progrès et améliorer l'élaboration de politiques.

L'intégration efficace avec les plans et stratégies existants dépendra de l'établissement d'un lien commun entre les plans et stratégies qui sont directement ou indirectement liés aux changements climatiques.

1.2.3. Intégration : en quoi le plan de mise en œuvre de la CDN sera-t-il lié aux autres processus ?

Les CDN ne seront couronnées de succès que si elles intègrent une planification bas carbone et résiliente face aux changements climatiques dans les plans de développement économique généraux de chaque pays. Le niveau auquel cette intégration aura lieu peut varier – national, sectoriel ou infranational – mais l'intégration est une condition préalable *sine qua non* pour la transformation des économies requise pour exécuter l'Accord de Paris. Et pour que l'intégration puisse avoir efficacement lieu, il doit y avoir un leadership politique aux échelons les plus élevés pour assurer l'adhésion de la part de tous les ministères gouvernementaux et des autres parties prenantes.

L'intégration présente des occasions considérables d'actions gagnant-gagnant qui donnent lieu à des avantages économiques et sociaux, ainsi qu'à des avantages sur le plan du climat. Ces occasions seront aussi cruciales au moment d'atteindre les ODD. Le processus de mise en œuvre des CDN donne l'occasion d'identifier des activités précises qui peuvent favoriser la réalisation de certains ODD, et de mettre en place des processus d'élaboration de politiques qui pourraient constituer le plan directeur de la mise en œuvre nationale des ODD en général. Pour un complément d'informations sur ces liens, voir l'Annexe 1 de ce guide et le manuel de référence.

Le processus de l'élaboration des CDN montre que l'intégration a d'ores et déjà débuté dans de nombreux pays. Presque toutes les CDN développent des politiques et processus existants et, dans de nombreux pays, elles se basent sur des stratégies et plans nationaux de lutte contre les changements climatiques existants, y compris les Stratégies de développement à faibles émissions, les Mesures d'atténuation appropriées au niveau local, les Programmes d'action nationaux d'adaptation et des Communications nationales.

Dans d'autres pays, les CDN se basent sur les éléments liés au climat des plans nationaux de développement, y compris les stratégies de croissance verte ou les plans directeurs sectoriels pour l'approvisionnement en énergie, l'efficacité énergétique ou les infrastructures. Pour être efficace, la mise en œuvre de la CDN demandera que les liens à des plans prioritaires de ce type, qui sont essentiels pour la

croissance économique et l'atténuation de la pauvreté, soient bien établis.

Dans le même temps, il faut reconnaître que l'Accord de Paris et le processus des CDN représentent une phase plus ambitieuse et plus inclusive de la réponse mondiale face aux changements climatiques. Chaque pays a pris de nouveaux engagements et a de nouvelles obligations quant à la notification de ses progrès et au moment d'accroître l'ambition de sa contribution nationale au fil du temps. Étant donné l'échelle de l'action requise, il sera important de mettre en place un système explicite de freins et contrepoids pour veiller à ce que les éléments des processus existants qui ont une incidence sur la réalisation de la CDN – comme la réalisation d'objectifs en matière d'énergies renouvelables dans les stratégies énergétiques – soient exécutés et ne soient pas négligés. Au minimum, cela demandera des changements aux processus existants pour veiller à ce que les objectifs des CDN soient priorités et à ce que leur contribution aux efforts d'atténuation et d'adaptation des pays soient portés au maximum.

Il y a plusieurs manières de faire en sorte que l'intégration dans les processus existants puisse avoir lieu :

- Élaborer un plan autonome de mise en œuvre de la CDN doté de liens explicites avec d'autres processus, et inclure des références à la CDN et à la manière dont elle sera exécutée dans les plans nationaux de développement futurs.
- Élaborer des plans d'action sectoriels pour réaliser les résultats de la CDN, qui appartiennent aux ministères gouvernementaux clés et sont pleinement intégrés dans les plans d'exécution ministériels en général (la section 2.4 comporte des informations supplémentaires sur l'élaboration de plans de mise en œuvre de la CDN et les plans d'action sectoriels).
- L'intégration efficace avec les plans et stratégies existants dépendra de l'établissement d'un lien commun entre les plans et stratégies qui sont directement ou indirectement liés aux changements climatiques.
- Faire en sorte que les liens entre la CDN et les autres stratégies de lutte contre les changements climatiques soient transparents, et veiller à ce que les relations entre processus en chevauchement soient



Image : Margaret Barihaihi, World Vision

clairs et sans ambiguïté (voir l'activité 3 du module du manuel de référence portant sur la gouvernance pour un complément d'informations sur l'intégration de la mise en œuvre de la CDN à tous les niveaux du gouvernement).

- Veiller à ce que les arrangements de gouvernance pour différents processus se soutiennent mutuellement, et en particulier à ce que le rôle de l'équipe ou des équipes chargée(s) de coordonner la mise en œuvre de la CDN et de présenter des rapports à la CCNUCC soit clair.

L'intégration efficace avec les plans et stratégies existants dépendra de l'établissement d'un lien commun entre les plans et stratégies qui sont directement ou indirectement liés aux changements climatiques. Ainsi, même si des documents autonomes séparés (p. ex. un plan de mise en œuvre de la CDN ou des plans d'action sectoriels) sont élaborés, ils devraient être clairement reliés ou alignés, et être liés ou alignés sur d'autres plans et stratégies pertinents.

Ces options ne sont pas mutuellement exclusives ; de fait, les pays peuvent choisir de prendre toutes les mesures ci-dessus

si elles sont appropriées pour leur contexte national. Durant le stade de planification initial, il peut être utile d'organiser une réunion transministérielle pour la planification de la mobilisation et de la mise en œuvre. Cela contribuera à faire en sorte que le processus de mise en œuvre de la CDN soit intégré dès le début dans les plans existants en matière de climat et de développement au sein de tous les ministères, et également à obtenir le leadership politique de haut niveau requis.

Cependant, aux fins de l'efficacité administrative, il convient d'éviter de nouveaux arrangements institutionnels visant à régir l'exécution de la CDN s'ils ne font que reproduire des efforts existants. De même, si un pays envisage d'intégrer la mise en œuvre des ODD dans la mise en œuvre de la CDN, il faudra qu'il envisage de consolider les plans pour chacun de ces aspects.

1.2.4. Statut : le plan devrait-il être formellement approuvé et publié ?

Les pays peuvent envisager d'approuver formellement leur plan de mise en œuvre. La forme d'approbation requise variera probablement d'un pays à l'autre, mais pourrait nécessiter l'approbation par le parlement ou par un ministère ou un comité ministériel spécifiques.

Un avantage de l'approbation formelle est que le plan de mise en œuvre aura un statut plus élevé à l'échelle nationale et internationale et qu'il confèrera des leviers pouvant être exploités pour exiger des comptes aux entités chargées de l'exécution, ce qui accroîtra les chances d'une mise en œuvre réussie. Un inconvénient, en revanche, est que le processus d'approbation peut demander beaucoup de ressources et de temps, en particulier lorsque les modifications doivent

être resoumises pour être approuvées. Par ailleurs, pour être vraiment efficaces, les plans de mise en œuvre des CDN doivent être des documents « évolutifs », qui peuvent être adaptés en fonction des enseignements tirés de leur mise en œuvre, ainsi que suite aux changements survenant dans l'environnement de réglementation et de politiques. L'approbation formelle d'un document fait qu'il est moins susceptible d'être considéré comme un document « évolutif ».

Les pays peuvent envisager de publier leur plan de mise en œuvre de la CDN. Étant donné l'intérêt large suscité par les arrangements de mise en œuvre de la CDN et la nécessité de faire intervenir des parties prenantes et acteurs multiples, il sera important que les plans de mise en œuvre soient transparents et que leur contenu soit mis à la disposition de tous. L'adoption d'une approche transparente et participative peut renforcer le soutien du public – et donc la volonté politique – en faveur de la mise en œuvre de la CDN.

En fin de compte, un équilibre devra être atteint sur la base du contexte et des pratiques nationales. Une approche possible peut consister à faire en sorte que les éléments de haut niveau, comme les priorités, les décisions de politique générale et les jalons, soient approuvés et publiés dans un document formel, et que des plans plus détaillés traitant de modules, de volets de travail et d'activités particuliers soient régulièrement mis à jour et mis à la disposition des parties prenantes concernées.



2 Étape 2 : Élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN

Chaque pays abordera l'élaboration de son plan de mise en œuvre de la CDN de la manière la plus adaptée à son contexte national. Cependant, dans chaque cas, ce processus englobera probablement les éléments suivants :

1. une analyse des lacunes afin d'identifier les activités prioritaires
2. une évaluation des besoins en ressources
3. le séquençage des activités
4. la documentation du plan de mise en œuvre de la CDN.

La présente section présente le processus d'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la CDN. Le manuel de référence peut être utilisé pour éclairer davantage chacune de ces étapes.

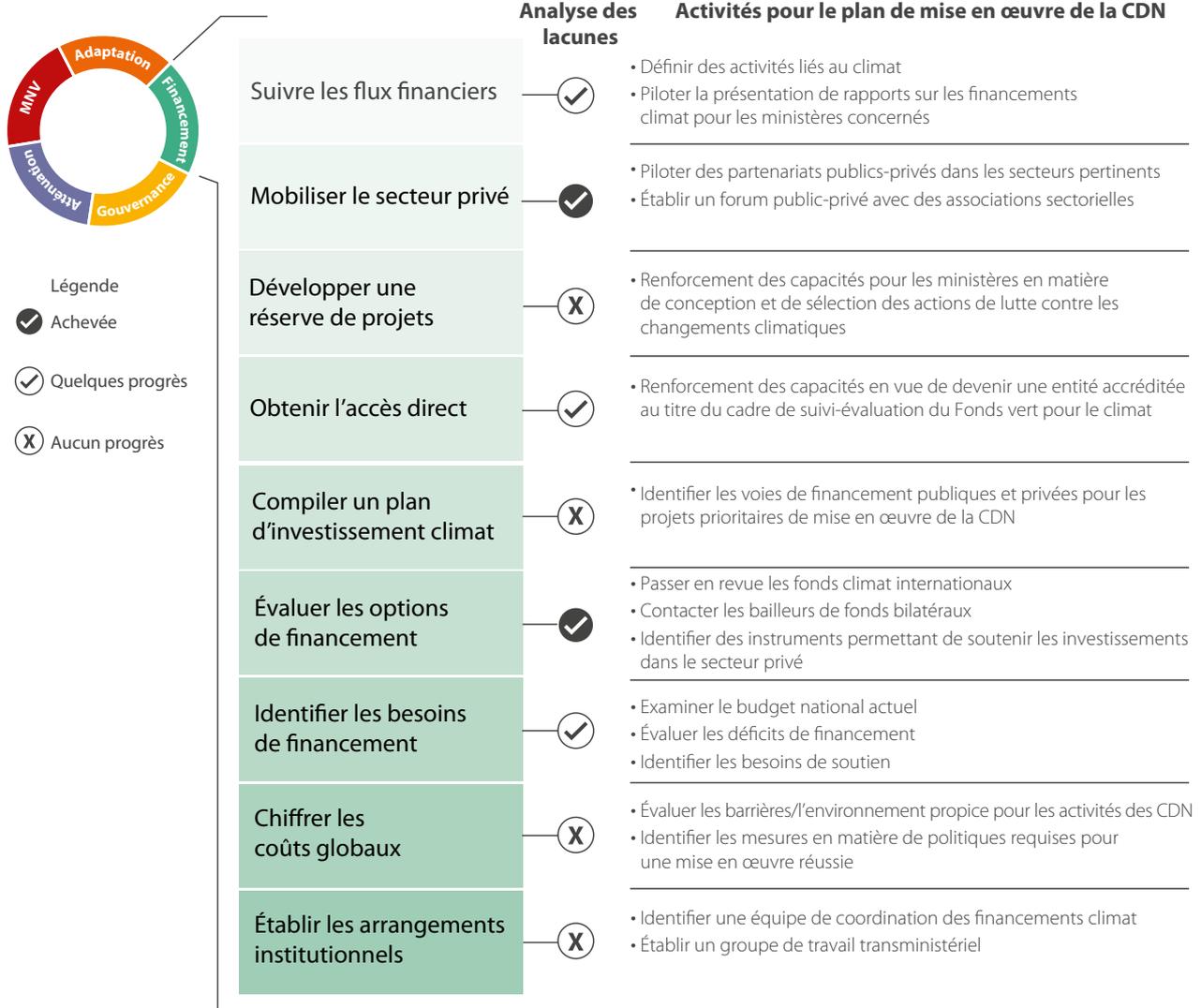
2.1. Analyse des lacunes

L'analyse des lacunes de la situation actuelle au sein d'un pays suppose d'entreprendre un bilan détaillé de la liste des activités de chaque module (voir le manuel de référence) et d'évaluer les activités qui ont d'ores et déjà été entreprises, et celles qu'il pourrait être utile d'entreprendre ; ces dernières deviendront peut-être des éléments du plan de mise en œuvre de la CDN.

Au minimum, les pays devraient entreprendre la première activité de chaque module (examen), qui consiste à comparer le paysage existant des politiques du pays aux engagements éventuels pris dans la CDN. Cela permettra d'identifier des activités nouvelles ou supplémentaires qui pourraient être requises pour mettre en œuvre la CDN.

Lorsqu'un pays a déjà commencé à mettre en œuvre sa CDN (ou des stratégies et plans d'action plus généraux),

Figure 4 : Exemple d'analyse des lacunes en matière de financement



L'analyse des lacunes peut mettre en évidence les activités qui ont été menées et celles qui n'ont pas encore débuté. De plus, l'analyse des lacunes peut identifier les activités en cours, où les cas où une activité a déjà été effectuée, mais pourrait être améliorée (p. ex. si de meilleures données sont disponibles). Les résultats peuvent être compilés sous forme de résumés individuels pour chaque module.

L'analyse des lacunes peut fournir un point de départ pour la mise en œuvre continue de la CDN et mettre en évidence les activités les plus pertinentes et importantes. La figure 4 : Exemple d'analyse des lacunes en matière de financement – est un exemple d'analyse des lacunes par rapport au module sur le financement ; la situation de chaque activité est indiquée par des cercles (comme l'indique la légende) et les activités du module qui pourraient être incorporées dans un plan de mise en œuvre de la CDN sont indiquées sur la droite.

2.2. Besoins en ressources

Une fois l'analyse des lacunes effectuée, le pays sera en mesure d'entreprendre une évaluation initiale des ressources requises pour mettre en œuvre les activités identifiées. Il s'agit entre autres des financements requis, mais aussi du temps du personnel, du savoir-faire, les technologies et des outils (p. ex. modèles de scénarios d'émissions).

Il est aussi recommandé d'effectuer une évaluation initiale de la durée attendue des différentes activités, par exemple en distinguant celles qui pourraient être menées à bien en moins d'un an et celles qui prendront plusieurs années.

Ces évaluations initiales peuvent éclairer la priorisation des activités pour la mise en œuvre de la CDN, ce qui facilite l'identification des « gains rapides ». Cependant, il est probable qu'une évaluation plus détaillée du type et de

Quelle que soit l'approche adoptée par un pays pour la mise en œuvre de la CDN, il peut être avantageux d'avoir un plan de mise en œuvre global pour tous les modules de la mise en œuvre de la CDN.

l'échelle des ressources requises, et des calendriers, sera requise une fois que les activités auront été priorisées. Cela peut éclairer les décisions portant sur le financement et sur les autres formes de soutien requises pour la mise en œuvre de la CDN, par exemple dans quelle mesure les besoins peuvent être satisfaits grâce aux budgets nationaux (pour soutenir la réalisation des objectifs « inconditionnels ») ou si des sources supplémentaires de financement seront requises (p. ex. nouveaux instruments économiques nationaux, investissements du secteur privé et soutien international pour atteindre les objectifs « conditionnels »). Si des sources supplémentaires sont requises, les gouvernements devront travailler avec des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin d'élaborer des cahiers des charges pour des projets précis (pour un complément d'informations, voir l'activité 5 du module du manuel de référence portant sur le financement).

2.3. Séquençage des activités

Les pays devront séquencer les diverses activités de mise en œuvre de la CDN identifiées grâce à l'analyse des lacunes afin d'identifier les activités qui devraient être lancées immédiatement et celles qui peuvent débiter ultérieurement. Ils devraient en particulier considérer si certaines de ces activités sont séquentielles, ou dépendent de l'exécution d'autres activités. Il convient de noter que les activités peuvent être séquentielles et dépendre d'autres activités non seulement au sein d'un module mais aussi entre modules. Ces liens sont mis en relief dans l'ensemble du manuel de référence.

Le module du manuel de référence consacré à la gouvernance constitue une importante base globale pour les autres modules et il est donc probable que de nombreux pays incluront des activités liées à la gouvernance dans les premiers stades de leurs plans de mise en œuvre de la CDN. Par exemple, l'établissement ou le renforcement de structures et processus institutionnels appropriés pour la mise en œuvre globale de la CDN devraient contribuer à faire avancer les activités d'atténuation, d'adaptation, de financement et de MNV.

De plus, afin de mettre en œuvre nombre des activités figurant dans le module de financement, il sera important de prioriser en premier lieu les principales actions d'atténuation et d'adaptation pour la mise en œuvre de la CDN, afin que des stratégies de financement ciblées puissent être élaborées pour ces actions.

En général, le séquençage des activités figurant dans le plan de mise en œuvre de la CDN sera éclairé par :

- la priorité relative des activités, y compris leur alignement sur les priorités nationales plus générales (p. ex. emploi, croissance économique, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire) ; il sera souvent logique de programmer les actions prioritaires avant celles qui le sont moins
- l'évaluation des ressources (voir la section 2.2.), en identifiant les activités faisables avec les ressources disponibles et le moment auquel elles devraient être entreprises
- la portée et le calendrier du plan de mise en œuvre de la CDN en général
- identification des activités « précurseurs » ou « du chemin critique » requises pour permettre la réalisation des principaux résultats en matière d'atténuation et d'adaptation ; par exemple, financement des actions de la CDN, intégration de la mise en œuvre de la CDN dans les départements clés ou assurer le progrès de certaines technologies qui tardent à donner lieu à des avantages
- la nécessité de démontrer des « gains rapides » pour obtenir le soutien des décideurs ou parties prenantes clés.

Les pays devront peut-être consulter les parties prenantes clés afin de comprendre les priorités dans différents secteurs et à tous les niveaux nationaux et infranationaux du gouvernement et afin d'identifier les activités dont la mise en œuvre bénéficie d'ores et déjà d'un soutien et d'un élan. Ainsi, il sera peut-être nécessaire de procéder de manière itérative entre entités sectorielles, entités infranationales et l'unité de coordination centrale pour la mise en œuvre de la CDN ; voir le module sur la gouvernance, manuel de référence, pour un complément d'informations.

Les pays peuvent rendre ce processus de séquençage plus robuste et transparent en élaborant des critères (qui pourraient être convenus avec les parties prenantes) sur lesquels baser cette priorisation. Les critères n'auront peut-être pas tous la même importance, auquel cas il sera peut-être pertinent de pondérer certains d'entre eux.

Les plans sectoriels devraient présenter les objectifs à long terme dans chaque secteur, la manière dont ce secteur contribuera à la mise en œuvre de la CDN au niveau national et le détail des activités, calendriers et responsabilités proposés.

2.4. Documentation du plan

Plan national de mise en œuvre et feuille de route

Quelle que soit l'approche adoptée par un pays pour la mise en œuvre de la CDN – par exemple son intégration dans des stratégies et plans existants, son exécution à travers des plans d'actions sectoriels, ou la production d'un nouveau volet de travail – il peut être avantageux d'avoir un plan de mise en œuvre global pour tous les modules de la mise en œuvre de la CDN.

Le plan de mise en œuvre de la CDN devrait présenter clairement les actions, les calendriers et les responsabilités. Il peut ensuite servir d'outil de gestion des programmes pour la mise en œuvre de la CDN, et permettre à l'équipe centrale de coordination de suivre les progrès des actions par rapport aux calendriers suggérés. Par ailleurs, le plan devrait présenter clairement les liens avec la vision que le gouvernement souhaite voir se concrétiser, telle qu'exposée dans sa CDN, non seulement durant la période de mise en œuvre, mais aussi à plus long terme.

Il est crucial de noter qu'en faisant participer étroitement les parties prenantes au processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la CDN, on encouragera l'appropriation, la mobilisation et l'adhésion. Il faudra parvenir à un consensus au sein du gouvernement, ainsi qu'avec les parties prenantes externes. Selon les décisions concernant le statut et la publication du plan, il sera peut-être aussi souhaitable que certains éléments soient formellement approuvés et/ou publiés..

Enfin, il est probable que le plan de mise en œuvre de la CDN devra être revu au fil du temps. Par exemple, un examen de l'environnement propice sur le plan des politiques (p. ex. paysage juridique, de réglementation et institutionnel), dans le cadre de la mise en œuvre du module sur l'atténuation, pourrait mettre en évidence les changements de politiques requis pour exécuter les principales actions d'atténuation et, par conséquent, de nouvelles activités ou volets de travail devront peut-être être ajoutés au plan.

Plans d'actions sectoriels et infranationaux

En plus d'élaborer un plan national de mise en œuvre de la CDN, il peut se révéler utile de mettre au point des plans d'actions sectoriels afin de proposer des instructions claires et détaillées pour mener des activités dans le secteur dans lequel elles seront mises en œuvre. Ces plans couvriront vraisemblablement tous les aspects de la mise en œuvre de la CDN, et décriront en détail ce qui doit avoir lieu pour donner lieu à des résultats en matière d'atténuation et d'adaptation, et éventuellement de MNV, de financement et d'arrangements de gouvernance.

L'élaboration des plans d'action sectoriels est décrite dans le manuel de référence (voir l'activité 4d du module sur l'atténuation). En résumé, le processus se compose des étapes suivantes :

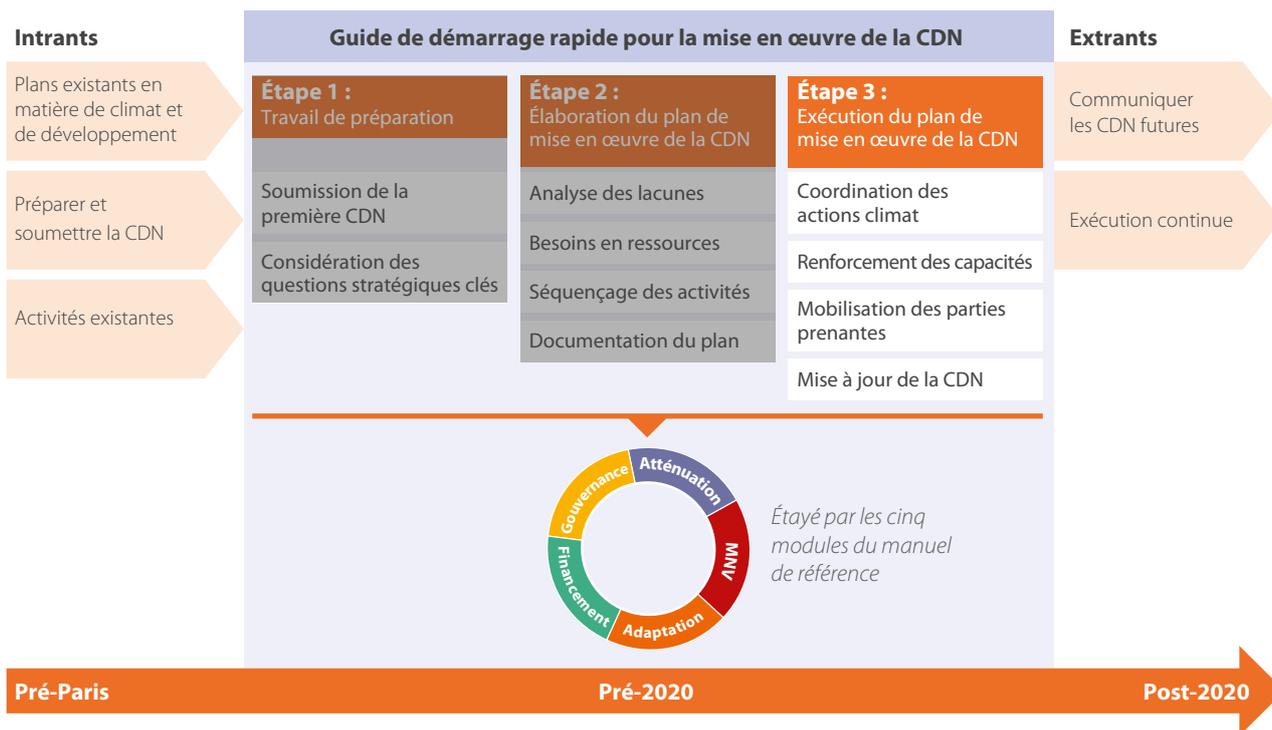
- examiner les priorités stratégiques pour le secteur
- mener une analyse plus poussée et plus détaillée (p. ex. une analyse plus approfondie du potentiel d'atténuation et des coûts)
- une estimation préalable des options de politique pour réaliser les réductions des émissions ou les actions d'adaptation
- un examen des risques et des barrières, ainsi que des actions d'atténuation potentielles.

Globalement, les plans sectoriels devraient présenter les objectifs à long terme dans chaque secteur, la manière dont ce secteur contribuera à la mise en œuvre de la CDN au niveau national et le détail des activités, calendriers et responsabilités proposés. Ils devraient se baser sur des travaux existants lorsqu'il y en a, comme les plans directeurs et stratégies sectoriels et tout élément spécifique au secteur des stratégies de développement. Des études de cas de la Colombie et du Kenya sont présentées dans le manuel de référence.

Si de nombreux pays ont indiqué qu'ils adopteront une approche sectorielle de la mise en œuvre, certains pays souhaiteront peut-être aussi élaborer des plans d'action pour la CDN au niveau infranational (p. ex. au niveau des États ou des villes).



Image : Crispin Hughes, Panos



3 Étape 3 : Exécution du plan

Pour s’acquitter des engagements figurant dans les CDN, il faudra des efforts, une coordination et une mobilisation continus au niveau des gouvernements afin de mettre en œuvre les activités recensées dans le plan de mise en œuvre de la CDN. La plupart des activités de mise en œuvre seront probablement entreprises aux niveaux sectoriel et infranational et de nombreuses actions devront être exécutées par des acteurs non étatiques. Par conséquent, un certain nombre de questions transversales devraient être prises en compte : la coordination des actions de lutte contre les changements climatiques, le renforcement des capacités, la mobilisation des parties prenantes et la mise à jour de la CDN.

3.1 Coordonner les actions climat

Un processus continu de coordination sera requis pour impulser les progrès et la prise de décisions et garantir la redevabilité. Une équipe centrale dédiée de coordination sera requise à cette fin (voir l’activité 2 du module sur la gouvernance, manuel de référence). Cette équipe peut utiliser des supports comme :

- le plan global de mise en œuvre de la CDN afin de suivre les progrès des actions
- les volets de travail qui s’alignent sur les modules individuels de la mise en œuvre de la CDN ou sur les secteurs individuels ; ils rassemblent des activités reliées sous un seul propriétaire responsable afin de porter au maximum les synergies entre activités (voir l’activité 3 du module sur la gouvernance, manuel de référence)

Même lorsqu'un soutien externe est requis dans un premier temps, les pays devraient chercher à inclure un mélange équilibré des quatre aspects du renforcement des capacités dans toute l'aide technique.

- un plan d'investissement climat qui présente le programme d'investissement et le soutien requis pour mettre en œuvre la CDN (voir l'activité 6 du module sur le financement, manuel de référence)
- un plan de renforcement des capacités qui présente la variété d'activités qui doivent être élaborées à moyen terme, et maintenues à long terme, afin de soutenir la mise en œuvre de la CDN¹⁶
- Le plan d'investissement climat et le plan de renforcement des capacités pourraient être des documents autonomes, ou pourraient être inclus dans le plan global de mise en œuvre de la CDN. Cependant même les documents autonomes devraient être étroitement alignés et liés aux autres documents pertinents.

Le module consacré à la gouvernance dans le manuel de référence présente une liste d'activités qui pourraient être considérées dans le cadre de la coordination des actions climat. Parmi elles figurent l'adoption d'approches de la coopération entre départements clés, la mise en place de plans d'examen périodique des ambitions, et l'allocation de ressources pour la mise en œuvre de la CDN (voir l'activité 3 du module sur la gouvernance, manuel de référence).

3.2 Renforcement des capacités

Pour la plupart des pays, il faudra intégrer des capacités supplémentaires dans une variété de domaines afin de soutenir la mise en œuvre de la CDN. Dans ce contexte, les capacités signifient avoir les ressources financières et humaines requises, ainsi que l'aptitude à appliquer les compétences, les connaissances et les outils, ainsi que la bonne disposition à apporter des changements. Les capacités s'appliquent dans un certain nombre de domaines différents, y compris : (1) capacités institutionnelles pour la gouvernance et la coordination ; (2) capacités techniques pour mener la modélisation et l'évaluation, y compris savoir-faire sectoriel ; (3) capacités relationnelles pour bâtir des partenariats et investir du temps dans les processus ; et (4) capacités stratégiques pour la conception et la mise en œuvre de politiques systémiques.¹⁷ Si chacun des quatre aspects s'appliquent à part entière, si l'on permet aux acteurs concernés de les développer tous ensemble, en les adaptant à leur contexte national précis, on aboutira probablement à un système auto-suffisant.

La plupart des pays auront quelques capacités en place ; le processus de mise en œuvre de la CDN devrait chercher à compléter ces capacités et à combler les lacunes au besoin. Même lorsqu'un soutien externe est requis dans un premier temps, les pays devraient chercher à inclure un mélange équilibré des quatre aspects du renforcement des capacités dans toute l'aide technique, afin que chaque activité menée contribue à bâtir et à renforcer un système autonome et auto-suffisant au sein du pays. Les pays bénéficieront peut-être d'un examen complet initial des besoins en matière de capacités et de l'élaboration ultérieure d'un plan de renforcement des capacités, qui pourrait être intégré dans le plan plus général de mise en œuvre de la CDN.

Les plans éventuels de renforcement des capacités devraient être développés conformément aux Cadres de renforcement des capacités de la CCNUCC.¹⁸ Ils présentent les principes directeurs à suivre, comme le fait que le renforcement des capacités doit être impulsé par les pays, basé sur le principe « apprendre en faisant » et soutenu par les institutions nationales. De plus, l'Accord de Paris a établi le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, qui identifiera les besoins et les lacunes en matière de capacités, et contribuera à faciliter la coopération mondiale sur les initiatives et idées de renforcement des capacités. Les pays peuvent intervenir dans ce processus pour contribuer à diriger leurs efforts de renforcement des capacités de manière stratégique et synergique. Le renforcement des capacités englobe aussi la société civile et les pays devraient considérer l'agenda de l'Action pour l'autonomisation climatique de la CCNUCC, qui se concentre sur l'éducation, la prise de conscience publique et l'accès aux données

Parmi les exemples d'activités pouvant se révéler pertinentes pour les plans de renforcement des capacités on peut citer les suivants :

- Les évaluations des besoins en capacités analysent les besoins de renforcement des capacités des pays et des parties prenantes afin d'élaborer des interventions et des stratégies exploitables. Elles peuvent être soumises au Comité de Paris sur le renforcement des capacités ; elles constituent aussi la base pour des discussions avec les prestataires et les bailleurs de fonds pour l'aide technique.

Il sera crucial de parvenir à un consensus autour d'un plan de mise en œuvre de la CDN en mobilisant les parties prenantes, au sein du gouvernement et avec les parties prenantes externes, pour assurer une exécution efficace des plans de mise en œuvre de la CDN.

- Les stratégies de développement des capacités veillent à ce que les interventions soient conçues pour renforcer les capacités institutionnelles, techniques, relationnelles et stratégiques permettant d'atteindre les objectifs immédiats et à long terme en matière de renforcement des capacités.
- Les cours de formation devraient être alignés sur la stratégie de formation globale et être adaptés à leur public.
- Un programme national d'éducation sur les changements climatiques (p. ex. inclusion dans les programmes scolaires) peut renforcer la prise de conscience au sein du public.
- Les échanges d'enseignements entre pays sont l'occasion d'échanger des manières de voir et des pratiques émergentes et d'examiner les défis et questions communs sur la mise en œuvre de la CDN.
- Les ateliers de parties prenantes peuvent fournir des mises à jour sur les changements survenus à l'échelle mondiale au niveau de la législation, des politiques et des outils, par exemple pour veiller à ce que les fonctionnaires gouvernementaux restent au fait des plus récents conseils, meilleures pratiques et approches.
- La prestation d'un soutien aux entités chargées de formuler les politiques en vue d'une prise de décisions plus efficace peut renforcer les compétences et les relations requises pour faire avancer de nouvelles stratégies, politiques et actions de lutte contre les changements climatiques
- Le jumelage ou les affectations secondaires peuvent favoriser les connaissances et l'échange de compétences, ce qui renforce les capacités parmi différentes institutions.
- Parmi les autres activités potentielles de renforcement des capacités figurent les programmes de renforcement institutionnel et de transfert des connaissances, les programmes de formation des formateurs, et le coaching et mentorat durant l'apprentissage sur le tas.

Ces activités devraient être présentées dans un plan de renforcement des capacités stipulant des responsabilités et des calendriers clairs pour le déroulement des activités.

On trouvera dans le manuel de référence un exemple de conception de plan de renforcement des capacités au Rwanda.

Le renforcement des capacités aura lieu à différents niveaux : individuel, organisationnel/institutionnel, national et régional/mondial. Pour veiller à ce qu'il ait un impact à long terme, les pays devraient réfléchir de manière créative à la manière de renforcer les capacités aux niveaux organisationnel/institutionnel en particulier. Dans certains cas, il pourrait être bon de renforcer les capacités en dehors du gouvernement, par exemple au sein des institutions universitaires. Cela est tout particulièrement important dans les pays où il se produit des mutations obligatoires au sein du service public. Les gouvernements peuvent aussi envisager d'institutionnaliser les efforts de renforcement des capacités afin de veiller à ce que les fonctionnaires aient les compétences appropriées.

Le manuel de référence fournit des informations supplémentaires sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CDN, et présente les capacités précises requises pour mettre en œuvre chacun des modules. On trouvera des archives des activités individuelles de renforcement des capacités sur le Portail de la CCNUCC sur le renforcement des capacités.¹⁹

3.3 Mobilisation des parties prenantes

Il sera crucial de parvenir à un consensus autour d'un plan de mise en œuvre de la CDN en mobilisant les parties prenantes, au sein du gouvernement et avec les parties prenantes externes, pour assurer une exécution efficace des plans de mise en œuvre de la CDN. En dépit de l'envie de lancer la mise en œuvre de la CDN, l'importance d'une mobilisation complète, mesurée et exhaustive des parties prenantes ne saurait être négligée.

Il sera tout d'abord important pour les parties prenantes pertinentes d'adhérer à l'Accord de Paris et à la première CDN mise en œuvre. La plupart des pays ont effectué une forme ou une autre de consultation des parties prenantes durant l'élaboration de leur CPDN. Les mobilisations les plus importantes englobaient les ministères sectoriels clés (p. ex. agriculture, énergie, transport, industrie, finances) et différents groupes de la société civile (p. ex. secteur privé, instituts universitaires, ONG, civils). La portée et l'efficacité de ces mobilisations variaient et, dans de nombreux cas,

elles étaient limitées du fait du calendrier serré pour la préparation des CPDN en vue de la COP 21. Cependant, elles constituent une plateforme utile sur laquelle se baser, afin de mobiliser les parties prenantes clés et/ou le public. Certains pays ont d'ores et déjà utilisé les mêmes groupes de parties prenantes pour mener un travail de sensibilisation aux résultats de la COP 21 et pour renforcer le soutien et l'adhésion à la CDN et aux activités de mise en œuvre qui suivront.²⁰

Étant donné l'ample éventail d'acteurs issus du gouvernement, du secteur privé et de la société civile qui sont susceptibles de prendre part à la mise en œuvre de la CDN, nous recommandons que des processus

appropriés de mobilisation des parties prenantes soient inclus dans toutes les activités de planification de la mise en œuvre de la CDN. La structure et la portée exactes de la mobilisation dépendront du contexte de chaque pays, mais tous les pays devraient adopter une structure inclusive afin que tous les groupes constituants et tous les acteurs concernés y prennent part, y compris les autorités infranationales et celles des villes.

Il y a un certain nombre de manières de mener cette « socialisation », y compris des ateliers de parties prenantes nationales, des consultations en ligne et la mobilisation au niveau régional. Parmi les approches de socialisation publiques plus larges pourraient figurer l'utilisation des



Image : Mikkel Ostergaard, Panos

médias sociaux, des médias traditionnels et d'interventions appropriées ciblant des communautés et groupes précis. On trouvera un complément d'informations sur la mobilisation des parties prenantes dans le contexte de la mise en œuvre de la CDN dans le manuel de référence (voir les activités 3 et 5 du module sur la gouvernance, et les études de cas de la Gambie, du Pakistan et du Laos).

3.4 Mise à jour de la CDN

Un aspect final mais central de la mise en œuvre de la CDN est la mise à jour de la CDN elle-même. Comme l'illustre la figure 1, l'Accord de Paris comporte des dispositions pour la préparation et la communication de CDN successives tous les cinq ans à partir de 2020, chacune représentant une progression par rapport à la précédente, et correspondant au « niveau d'ambition le plus élevé possible » de la part de chaque pays.²¹

Étant donné qu'ils viennent de préparer, rédiger et approuver leur CPDN, les pays sont tout particulièrement conscients des capacités analytiques et techniques requises

pour préparer une CDN, et des ressources et du temps requis pour les processus de mobilisation et d'approbation des parties prenantes. Au vu des brefs délais disponibles pour la préparation des CPDN, de nombreux pays ont été contraints de demander un soutien technique à des experts externes et des sources internationales. Cependant, avant la date limite pour la communication de leur prochaine CDN, on espère que les pays auront accru leurs capacités techniques pour que leur analyse puisse en grande partie être effectuée par des experts nationaux.

Étant donné qu'il ne reste maintenant que quelques années avant que les pays ne soient invités à soumettre leur prochaine CDN, et que la réalisation des activités requises pour cela pourraient prendre un peu de temps, elles devraient dans l'idéal être intégrées dans les plans de mise en œuvre des CDN. Leur mise en œuvre et leurs progrès pourront ainsi être suivis et gérés, et les prochaines CDN seront ainsi soumises en temps voulu en 2020.

Conclusions

Ce guide de démarrage rapide présente les principales étapes et considérations que peut mener un pays pour mettre en œuvre sa CDN. Le manuel de référence associé comporte une abondance d'informations supplémentaires qui peuvent être utilisées pour mener à bien ces étapes. Il est important de garder à l'esprit, toutefois, que CDN veut dire Contribution déterminée au niveau national : les CDN et leur mise en œuvre varieront d'un pays à l'autre.

Ceci dit, il y aura probablement des thèmes communs entre pays, comme la nécessité de veiller à l'adhésion et au leadership politiques de haut niveau, et l'importance d'intégrer la mise en œuvre des CDN dans les plans économiques et les processus de développement existants. Il y a aussi une bonne occasion d'apprentissage entre pairs et l'occasion pour les pays d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements, pour le bien de tous.

Nous espérons que le présent guide et le manuel de référence associé constituent une ressource utile dans le cadre du travail mené collectivement par les pays pour renforcer leurs capacités, échanger des idées et mettre en œuvre des activités afin de faire en sorte que l'Accord de Paris porte ses fruits.

Annexe 1 :

Les CDN et les Objectifs de développement durable

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD),²² qui couvraient la période 2000–2015, n'ont été atteints qu'en partie. En particulier, il n'a pas été accordé une priorité suffisante à quelques questions transversales importantes, questions qui n'ont pas non plus été reconnues expressément comme OMD, dont la lutte contre les changements climatiques²³ et les facteurs la facilitant (p. ex. financements, suivi-évaluation et capacités institutionnelles adéquats).

Pour donner suite aux OMD, en septembre 2015 193 gouvernements se sont mis d'accord sur l'Agenda 2030 pour le développement durable²⁴ lequel comprend 17 objectifs mondiaux pour le développement durable : les ODD. Le cadre des ODD est large et universel et met en relief les liens et les synergies entre tous les objectifs, ainsi que l'importance de politiques, d'une mise en œuvre et d'une planification cohérentes.

Notre aptitude à atténuer et à gérer les impacts sur le climat sera cruciale pour notre aptitude à atteindre, d'ici à 2030, non seulement l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques, mais aussi plusieurs autres ODD. Ainsi, les CDN constituent un pont entre l'Accord de Paris et l'Agenda 2030, et un mécanisme opérationnel pour permettre aux pays de faire la transition entre les OMD et les ODD d'ici à 2030.

Le tableau A1 résume les chevauchements entre les ODD et l'Accord de Paris.

Ce Guide de démarrage rapide a pour principal objectif d'aider les gouvernements à s'acquitter de leur engagement concernant l'ODD 13 sur les actions de lutte contre les changements climatiques et leurs impacts. Il s'agit d'un mécanisme viable pour :

- piloter le processus de mise en œuvre des ODD, en particulier l'ODD 13
- mettre à l'épreuve la portée des politiques et les barrières entravant leur cohérence dans l'ensemble des ODD, étant donné la nature transversale des changements climatiques
- fournir un modèle pour la mise en œuvre efficace des ODD et la présentation de rapports à leur sujet.

L'ODD 13 a des implications considérables sur la mesure dans laquelle un certain nombre d'ODD non axés sur les changements climatiques peuvent être atteints, en particulier ceux liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'égalité entre les sexes, à l'eau et l'assainissement, à l'accès à l'énergie, à la réduction des inégalités, aux villes durables, et à l'utilisation durable des terres et aux écosystèmes. Le tableau A2 cartographie chacun des ODD pour les cinq modules du manuel de référence.

Tableau A1 : Chevauchements entre les ODD et l'Accord de Paris

Risque clé	ODD	Accord de Paris
Couverture mondiale	Adoptés par 193 pays en septembre 2015	Adopté par 195 pays en décembre 2015
Synergies entre les changements climatiques et le développement	La réalisation des ODD est fondée sur une lutte efficace contre les changements climatiques (ODD 13), et il y a au moins 11 autres ODD directement ou indirectement liés aux changements climatiques.	Souligne la relation intrinsèque entre les changements climatiques et l'accès équitable au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté.
Calendrier	Mise en œuvre prévue pour 2015–2030.	Les CDN actuelles sont généralement dotées de calendriers allant jusqu'en 2025 ou 2030, et les CDN successives mises à jour sont soumises tous les cinq ans.
Cibles déterminées au niveau national	Les ODD sont universellement applicables, et chaque gouvernement fixe ses propres cibles nationales, en fonction du niveau mondial d'ambition, mais en tenant compte du contexte national. Chaque gouvernement décidera de la manière dont ces cibles devraient être incorporées dans les processus, politiques et stratégies nationaux.	L'Accord de Paris doit être mis en œuvre conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, en fonction des contextes nationaux différents, et il supposera que les pays ratifient et mettent en œuvre leurs propres CDN.
Cohérence et intégration des politiques	Fondés sur l'intégration efficace des ODD dans les cadres de développement régionaux, nationaux et infranationaux, ainsi que sur des politiques et une planification cohérentes.	Fondé sur l'intégration efficace des changements climatiques dans les cadres de politiques nationaux, infranationaux et régionaux, ainsi que sur des politiques et une planification cohérentes.
Notification à l'échelle nationale	La notification annuelle à l'échelle nationale débutera en 2018.	Le nouveau régime de transparence (notification) au titre de l'Accord de Paris doit encore être déterminé, mais il se basera probablement sur les arrangements actuels de MNV.



Image : UNAMID, Flickr

« Les ODD et l'Accord de Paris offrent ensemble une occasion exceptionnelle de mettre fin à la pauvreté extrême, de créer un développement compatible avec les changements climatiques et d'éviter que les changements climatiques n'atteignent un niveau dangereux. »

Sam Bickersteth, directeur général, CDKN

Tableau A2 : Cartographier les modules de mise en œuvre de la CDN par rapport aux ODD

ODD	Gouvernance	Atténuation	Adaptation	Financement	MNV
1. Pas de pauvreté – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout	●		●	●	
2. Faim « zéro » – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		●	●		
3. Bonne santé et bien-être – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		●	●		
4. Éducation de qualité – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie					
5. Égalité entre les sexes – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	●	●	●		
6. Eau propre et assainissement – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau		●	●		
7. Énergie propre et d'un coût abordable – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		●	●		
8. Travail décent et croissance économique – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	●	●	●	●	●
9. Industrie, innovation et infrastructure – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		●	●	●	
10. Inégalités réduites – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	●			●	
11. Villes et communautés durables – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	●	●	●	●	●
12. Consommation et production responsables – Établir des modes de consommation et de production durables		●			
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	●	●	●	●	●
14. Vie aquatique – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable		●	●		
15. Vie terrestre – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		●	●		
16. Paix, justice et institutions efficaces – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous					●
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs – renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable	●			●	●

Annexe 2 : Ressources

Général

Holdaway, E., Dodwell, C., Sura, K. et Picot, H. (2015) *Guide de préparation des INDC : Contributions prévues déterminées au niveau national. Deuxième édition* (mai 2015). Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/wp-content/uploads/2015/04/CDKN-Guide-to-INDCs-Revised-May2015.pdf>).

GIEC (2014) *Cinquième rapport d'évaluation du GIEC*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/report/ar5/).

GIEC (2014) « Annexe II : glossaire », dans Pachauri, R.K. et Meyer, L.A. (eds) *Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_Glossary.pdf).

NCBS (non daté) *Capacity building toolkit*. Kigali : Secrétariat national chargé du renforcement des capacités de la République du Rwanda. (www.ncbs.gov.rw/uploads/media/CB_Toolkit_Handbook.pdf).

ONU (2015) « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. (<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/publication>).

CCNUCC (2014) « Capacity-building: frameworks ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/7203.php).

CCNUCC (2015) *Synthesis report on the aggregate effect of the intended nationally determined contributions*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/07.pdf>).

CCNUCC (2015) « Adoption of the Paris Agreement ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>).

CCNUCC (non daté) « Priority areas for capacity-building in developing countries, as listed in decision 2/CP.7 ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/capacity_building/application/pdf/cb_priority_areas.pdf).

Yale School of Forestry & Environmental Studies (2011) « Video: What happens after Paris? Figueres on the next climate steps ». New Haven: Yale School of Forestry & Environmental Studies. (<http://environment.yale.edu/news/article/after-paris-un-climate-negotiator-christiana-figueres-comes-to-yale/>).

Gouvernance

Capacity Building Coalition (2016) *Leadership for empowering people and institutions in the new era of climate action*. Washington, DC : Coalition on Paris Agreement Capacity Building. (http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/coalition-strategy-for-capacity-building_hi-res.pdf).

Dagnet, Y., Waskow, D., Elliott, C., Northrop, E., Thwaites, J., Mogelgaard, K., Krnjaic, M., Levin, K. et McGray, H. (2016) « *Staying on track from Paris: advancing the key elements of the Paris Agreement* ». Document de travail du WRI. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/staying_on_track_from_paris_-_advancing_the_key_elements_of_the_paris_agreement.pdf).

Gouvernement du Kenya (2016) *Kenya's Climate Change Authority Bill, 2012*. Nairobi : Gouvernement du Kenya. (www.kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/bills/2012/TheClimateChangeAuthorityBill2012.PDF).

Gouvernement du Kenya (2016) *The Climate Change Act, 2016*. Nairobi : Gouvernement du Kenya. (www.kenyaforests.org/resources/The_Kenya_Climate_Change_Act_2016.pdf).

Held, D., Nag, E.M. et Roger, C. (2012) *The governance of climate change in developing countries*. Paris : Agence Française de Développement. (www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/15-VA-A-Savoir.pdf).

Hücking, K. et Freitas, S. (2015) « Feature: supporting the preparation of the Gambia's INDC – lessons learned from local stakeholder consultations ». Blog de CDKN. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org>).

org/2015/08/feature-supporting-the-preparation-of-the-gambias-indc-lessons-learned-from-local-stakeholder-consultations).

Division des changements climatiques du Ministère de l'Environnement et du développement (non daté) *Colombian Low Carbon Development Strategy*. Bogotá : Division des changements climatiques du Ministère de l'Environnement et du développement. (www.globalchange.umd.edu/data/lamp/presentations/brazil2012/Mendieta-Colombia_LEDS.pdf).

Nachmany, M., Fankhauser, S., Davidová, J., Kingsmill, N., Landesman, T., Roppongi, H., Schleifer, P., Setzer, J., Sharman, A., Stolle Singleton, C., Sundaresan, J. et Townshend, T. (2015) *The 2015 Global Climate Legislation study: a review of climate change legislation in 99 countries. Summary for policy-makers*. Londres : Grantham Institute. (www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2015/05/Global_climate_legislation_study_20151.pdf).

Osornio, J.P. et Abidi-Habib, M. (2015) « Opinion: An emblematic city looks to renewable energy in Sialkot, Pakistan ». CDKN blog. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/2015/10/opinionanemblematic-city-looks-to-renewable-energy-in-sialkotpakistan>).

Röser, F., Day, T. et Kurdziel, M. (2016) « After Paris: What is next for Intended Nationally Determined Contributions (INDCs)? ». Cologne: NewClimate Institute. (http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/indcs_post_paris_1.pdf).

UNECE (2014) *The Aarhus Convention: an implementation guide. Second edition*. Genève : Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. (www.unece.org/env/pp/implementation_guide.html).

CCNUCC (2016) « Education, training and public awareness under Article 6 of the Convention ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/cooperation_support/education_outreach/overview/items/8946.php).

Atténuation

Beach, R.H., Creason, J., Bushey Ohrel, S., Ragnauth, S., Ogle, S., Li, C., Ingraham, P. et Salas, W. (2015) « Global mitigation

potential and costs of reducing agricultural non-CO2 greenhouse gas emissions through 2030 ». *Journal of Integrative Environmental Sciences* 12(Sup1): 87–105. (www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1943815X.2015.1110183).

Dodwell, C. (2015) *Implementing the Paris Climate Agreement: turning action plans into achievement*. Londres : Ricardo Energy & Environment. (<http://ee.ricardo.com/cms/assets/International/Implementing-the-Paris-Climate-Agreement-Turning-Action-Plans-into-Achievement.pdf>).

EU Transport GHG (2012) « Illustrative scenarios tool ». Didcot: Ricardo-AEA. (www.eutransportghg2050.eu/cms/illustrative-scenarios-tool).

Global Green Growth Institute (2014) *Green growth in practice: lessons from country experiences*. Séoul : Global Green Growth Institute (www.ggbp.org/sites/all/themes/ggbp/uploads/Green-Growth-in-Practice-062014-Full.pdf).

International Partnership on Mitigation and MRV (non daté) « Solid waste NAMA for Peru ». Bonn : International Partnership on Mitigation and MRV. (<https://mitigationpartnership.net/solid-waste-nama-peru>).

GIEC (2016) *Methodological choice and identification of key categories*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/pdf/1_Volume1/V1_4_Ch4_MethodChoice.pdf).

Lütken, S.E., Dransfeld, B. et Wehner, S. (2013) *Guidance for NAMA design: building on country experiences*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/cooperation_support/nama/application/pdf/guidance_for_nama_design_2013_final.pdf).

Metz, B., Davidson, O.R., Bosch, P.R., Dave, R. et Meyer, L.A. (eds) (2007) *Contribution du Groupe de travail III au 4e Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007*. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg3/en/contents.html).

PNUE (2012) « NAMAs Information Note (NINO) ». Copenhague : Programme des Nations Unies pour l'environnement, Risø Centre. (www.namapipeline.org/Publications/URC_NINOTemplate2012.docx).



Image : andres, iStock

Wilkes, A., Tennigkeit, T. et Solymosi, K. (2013) « *National planning for GHG mitigation in agriculture: a guidance document* ». Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (www.fao.org/3/a-i3324e.pdf).

Adaptation

Adger, W.N., Huq, S., Brown, K., Conway, D. et Hulme, M. (2003) « Adapting to climate change in the develop world ». *Progress in Development Studies* 3(3): 179–195. (<http://pdj.sagepub.com/content/3/3/179>).

Global Green Growth Institute (2015) *Climate resilient green growth (CRGG) planning framework*. Séoul : Global Green Growth Institute. (www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/000_grgg_all_2015-11-10_pdf-version.pdf).

Islam, M.M., Sallu, S., Hubacek, K. et Paavola, J. (2014) « Limits and barriers to adaptation to climate variability and change in Bangladeshi coastal fishing communities ». *Marine Policy* 43: 208–216. (www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X13001334).

Jones, L. (2010) « Overcoming social barriers to adaptation ». ODI background note. Londres : Overseas Development Institute. (www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/6048.pdf).

Groupes d'experts sur les PMA (2012) *National Adaptation Plans: Technical guidelines for the national adaptation plan process*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/files/>

[adaptation/cancun_adaptation_framework/application/pdf/naptechguidelines_eng_high__res.pdf](https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/application/pdf/naptechguidelines_eng_high__res.pdf)).

Groupes d'experts sur les PMA (2012). *The National Adaptation Plan Process: a brief overview*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap_overview.pdf).

Groupes d'experts sur les PMA (2015) *Best practices and lessons learned in addressing adaptation in least developed countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/leg_bpill_volume3.pdf).

Moser, S.C. et Ekstrom, J. (2010) « A framework to diagnose barriers to climate change adaptation ». *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 107(51): 22026–22031. (www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/952/5241a63f0f66cpnas-2010-moser-1007887107.pdf).

OCDE (2009) *Integrating climate change adaptation into development co-operation*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques. (www.oecd.org/dac/43652123.pdf).

PNUD (2010) *Designing climate change adaptation initiatives: a UNDP toolkit for practitioners*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/951013_Toolkit%20for%20Designing%20Climate%20Change%20Adaptation%20Initiatives.pdf).

CCNUCC (2007) *Climate change: impacts, vulnerabilities and adaptation in developing countries*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/publications/impacts.pdf>).

UNISDR (2015) *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*. Genève : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes. (www.wcdr.org/preparatory/post2015).

Financement

Buchner, B.K., Trabacchi, C., Mazza, F., Abramskiehn, D. et Wang, D. (2015) *Global Landscape of Climate Finance 2015*. San Francisco: Climate Policy Initiative. (<http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2015/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2015.pdf>).

Christianson, G., Venugopal, S. et Patel, S. (2013) « Unlocking private climate investment: focus on OPIC and Ex-Im Bank's use of financial instruments ». Document de travail du WRI. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/unlocking-private-climate-investment-focus-on-opic-and-ex-im-bank).

GIZ (2013) *Ready for climate finance: GIZ's approach to making climate finance work*. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www.giz.de/expertise/downloads/giz2013-en-climate-finance-approach.pdf).

GIZ (2015) *The role of the private sector to scale up climate finance in India*. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www.giz.de/en/downloads/giz2015-en-nama-india-private-financial-institutions-climate-finance-final-report.pdf).

Fonds vert pour le climat (2016) « Green Climate Fund ». Incheon : Fonds vert pour le climat. (www.greenclimate.fund/home).

ODI et Heinrich Böll Stiftung (non daté) « Climate Funds Update ». Berlin : Heinrich Böll Stiftung et Londres : Overseas Development Institute. (www.climatefundsupdate.org).

Polycarp, C., Brown, L. et Fu-Bertaux, X. (2013). *Mobilizing climate finance: the role of international finance in creating readiness for scaled-up low-carbon energy*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/sites/default/files/pdf/mobilizing_climate_investment.pdf).

Ricardo AEA (2014) *Enhancing India's readiness to access and deliver international climate finance*. Didcot : Ricardo AEA. (<http://shaktifoundation.in/wp-content/uploads/2014/10/India-Climate-Finance-Readiness-FINAL-30914.pdf>).

PNUD (2011) *Blending climate finance through national climate funds*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/Climate%20Change/Capacity%20Development/Blending_Climate_Finance_Through_National_Climate_Funds.pdf).

Vandeweerd, V., Glemarec, Y. et Billett, S. (2012) *Readiness for climate finance*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/low_emission_climateresilientdevelopment-readiness-for-climate-finance.html).

Venugopal, S. et Srivastava, A. (2012) « Glossary of financing instruments ». Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/glossary-financing-instruments).

Whitley, S., Norman, M. et Canales Trujillo, N. (2016) « Mobilising private climate finance in lower-income countries ». Londres : Overseas Development Institute. (www.odi.org/publications/10417-mobilising-private-climate-finance-lower-income-countries).

Forum économique mondial (2013) *The Green Investment Report: the ways and means to unlock private finance for green growth*. Genève : Forum économique mondial. (www3.weforum.org/docs/WEF_GreenInvestment_Report_2013.pdf).

« Readiness and Preparatory Support: Guide for Pipeline Development Support » Fonds vert pour le climat (2015) Soutien concernant le Fonds vert pour le climat. (www.greenclimate.fund/documents/20182/104167/Guide_for_Pipeline_Development_Support.pdf/eed1024a-0024-4f04-9527-895999fa3439).

Mesure, notification et vérification

Castro Prieto, E. (2015) « Measuring, reporting, verification tool. NAMA approach ». Workshop presentation. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. ([https://unfccc.int/files/focus/mitigation/application/pdf/emily_giz_mrv_tool\[1\].pdf](https://unfccc.int/files/focus/mitigation/application/pdf/emily_giz_mrv_tool[1].pdf)).

GIZ (2014) *Measuring, reporting and verifying climate finance*. Bonn/Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www.giz.de/expertise/downloads/giz2014-en-climate-finance-mrv.pdf).

GIZ (2015) « The Stocktaking National Adaptation Planning (SNAP) tool ». GIZ briefing paper. to support MRV of Adaptation. Bonn/Eschborn : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (www4.unfccc.int/nap/Documents/Supplements/GIZ%20NAP%20SNAP%20factsheet%202014.pdf).

Levin, K., Finnegan, J., Rich, D. et Bhatia, P. (2014) *Mitigation goal standard: an accounting and reporting standard for national and subnational greenhouse gas reduction goals*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/mitigation-goal-standard).

Rich, D., Bhatia, P., Finnegan, J., Levin, K. et Mitra, A. (2014) *Policy and action standard: an accounting and reporting standard for estimating the greenhouse gas effects of policies and actions*. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/policy-and-action-standard).

Tirpak, D., Ballesteros, A., Stasio, K. et McGray, H. (2010) « Guidelines for reporting information on climate finance ». WRI Working Paper. Washington, DC : Institut des ressources mondiales. (www.wri.org/publication/guidelines-reporting-information-public-climate-finance).

Varma, A., Atteridge, A., Doria, M., Ruthner, L., Dodwell, C., Tippmann, R., Olsson, M., Beacham, C. et Gregorowski, R. (2011) *Monitoring, Reporting and Verifying systems for climate finance in EU and its Member States. Final Report*. Londre : AEA Technology. (http://ec.europa.eu/clima/policies/international/finance/transparency/docs/mrv_cc_finance_master_en.pdf).

ODD et genre

Adams, L., Zusman, E., Sorkin, L. et Harms, N. (2014) « Making climate finance work for women ». ADB Gender & Climate Finance policy brief. Metro Manila: Asian Development Bank. (www.adb.org/sites/default/files/publication/42881/climate-finance-work-women.pdf).

Arc Finance (2012) « Solar Sister's energy consignment model ». Arc Finance brief. Arc Finance. (www.arcfinance.org/pdfs/pubs/Arc%20Finance_Case%20Study_Solar%20Sister_2012.pdf).

Global Alliance for Clean Cookstoves (non daté) « Solar Sister: empowering women of Nigeria with economic opportunity and access to clean cookstoves ». Washington, DC : Global Alliance for Clean Cookstoves. (<http://cleancookstoves.org/binary-data/RESOURCE/file/000/000/433-1.pdf>).

Kratzer, S. et Le Masson, V. (2016) *10 things to know: gender equality and achieving climate goals*. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/resource/report-10-things-know-gender-equality-achieving-climate-goals>).

Nguon, P. et Chhun, D. (non daté) « Gender and development of Cambodia's national REDD+ strategy ». Londres : OutReach. (<http://outreach.stakeholderforum.org/index.php/previous-editions/cop-21-paris/edition-2-climate-and-gender/11900-gender-and-development-of-cambodia-s-national-redd-strategy>).

Schalatek, L. et Nakhooda, S. (2014) « Gender and climate finance ». Climate Finance Fundamentals 10. Londres : Overseas Development Institute. (www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7917.pdf).

Solar Sister (non daté) « Solar Sister ». (www.solarsister.org/about).

ONU (2015) *The Millennium Development Goals Report*. New York : Nations Unies. (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/English2015.pdf>).

ONU (2016) « Mainstreaming the SDG in Egypt national planning and actions ». Genève : Nations Unies. (<https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=11793>).

PNUD (2011) *The business case for mainstreaming gender in REDD+*. New York : Programme REDD des Nations Unies. (www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/the_business_caseformainstreaminggendereinredd.html).

PNUD (2013) *Gender and climate finance checklist*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement. (www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Gender%20and%20Environment/TM5_AsiaPacific_Capacity.pdf).

PNUD (2015) *Gender responsive national communications toolkit*. New York : PNUD. (www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender-responsive-national-communications.html).

ECOSOC (2015) *Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators*. New York : Conseil économique et social des Nations Unies. (<http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-E.pdf>).

Bureau des Nations Unies pour le développement durable (2015) *Mainstreaming the 2030 Agenda for Sustainable Development under the auspices of the 2015 Sustainable Development Transition Forum*. Incheon : Bureau des Nations Unies pour le développement durable. ([www.unosd.org/content/documents/1229SDTF%20Concept%20Note%20\(17-19%20November%202015\)%20v3.pdf](http://www.unosd.org/content/documents/1229SDTF%20Concept%20Note%20(17-19%20November%202015)%20v3.pdf)).

Glossaire

CDKN	Alliance pour le Climat et le Développement
COP	Conférence des Parties à la CCNUCC
UE	Union européenne
GES	gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PMA	Pays les moins avancés
M&E	monitoring and evaluation
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
MNV	mesure, notification et vérification
MAAN	Mesure d'atténuation appropriée au niveau national
PNA	Plan national d'adaptation
CDN	Contribution déterminée au niveau national
REDD+ REDD	réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement
ODD	Objectif de développement durable
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
WRI	Institut des ressources mondiales

Notes finales

- 1 La citation et le discours complets sont disponibles sur : Yale School of Forestry & Environmental Studies (2011) 'Video: What happens after Paris? Figueres on the next climate steps'. New Haven: Yale School of Forestry & Environmental Studies. (<http://environment.yale.edu/news/article/after-paris-un-climate-negotiator-christiana-figueres-comes-to-yale/>).
- 2 Voir : CCNUCC (2015) « Adoption of the Paris Agreement ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 3 Le Portail des CPDN, qui comporte toutes les soumissions, est disponible sur : http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php.
- 4 UNISDR (2015) *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*. Genève : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes. (www.wcdrr.org/preparatory/post2015).
- 5 On trouvera un complément d'informations sur l'égalité entre les sexes et les changements climatiques dans : Kratzer, S. et Le Masson, V. (2016) *10 things to know: gender equality and achieving climate goals*. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/resource/report-10-things-know-gender-equality-achieving-climate-goals>).
- 6 Voir : Dodwell, C. (2015) *Implementing the Paris Climate Agreement: turning action plans into achievement*. Londres : Ricardo Energy & Environment. (<http://ee.ricardo.com/cms/assets/International/Implementing-the-Paris-Climate-Agreement-Turning-Action-Plans-into-Achievement.pdf>).
- 7 En notant les dispositions spéciales pour les PIED et les PMA au titre de l'Accord de Paris.
- 8 NB : pour l'adaptation en particulier, on se réfère souvent à cela comme le « suivi-évaluation »
- 9 CCNUCC (2015) 'Adoption of the Paris Agreement'. Bonn: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 10 Les CDN soumises à la CCNUC ont été téléchargées sur le registre intérimaire des CDN : www4.unfccc.int/ndcregistry/Pages/Home.aspx.
- 11 Au moment de la rédaction du présent guide (septembre 2016), certains pays ont déjà soumis des CDN révisés ; voir, par exemple, la CDN de Belize sur le registre intérimaire des CDN. Les auteurs savent également que d'autres pays envisagent de soumettre des CDN révisés en raison de changements sur le plan des politiques survenus depuis la soumission de leur CPDN.
- 12 Dans certains pays, il manquait des informations sur des questions comme les gaz et secteurs qui étaient couverts, ou sur les méthodes de comptabilité supposées pour certains secteurs.
- 13 Voir l'article 4(1) de l'Accord de Paris. CCNUCC (2015) 'Adoption of the Paris Agreement'. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 14 Voir l'article 4(19) de l'Accord de Paris et le paragraphe 36 de 1/CP21, qui demande que ces stratégies soient communiquées d'ici à 2020. CCNUCC (2015) 'Adoption of the Paris Agreement'. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>).
- 15 Voir : Holdaway, E., Dodwell, C., Sura, K. et Picot, H. (2015) *Guide de préparation des INDC : Contributions prévues déterminées au niveau national. Deuxième édition (mai 2015)*. Londres : Alliance pour le Climat et le Développement. (<http://cdkn.org/wp-content/uploads/2015/04/CDKN-Guide-to-INDCs-Revised-May2015.pdf>).
- 16 NB : L'article 11.4 de l'Accord de Paris stipule que « Les pays en développement parties devraient régulièrement informer des progrès réalisés dans l'application de plans, politiques, initiatives ou mesures de renforcement des capacités visant à mettre en œuvre le présent Accord ». CCNUCC (2015) Op. cit.
- 17 Pour un complément d'informations sur les besoins typiques en capacités en matière de lutte contre les changements climatiques pour les pays en développement, voir CCNUCC (non daté) 'Priority areas for capacity-building in developing countries, as listed in decision 2/CP.7'. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/capacity_building/application/pdf/cb_priority_areas.pdf).
- 18 Voir : CCNUCC (2014) « Capacity-building: Frameworks ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/7203.php).
- 19 Voir : CCNUCC (non daté). « Capacity building portal ». Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (<http://unfccc.int/capacitybuilding/core/activities.html>).
- 20 Par exemple, le Myanmar a organisé un atelier post-Paris pour les parties prenantes afin de présenter l'Accord de Paris à ces dernières et de démarrer des discussions sur la mise en œuvre de la CDN.
- 21 NB : En 2020, les pays dont les CPDN comportent un calendrier allant jusqu'en 2025 sont invités à communiquer une nouvelle contribution d'ici à 2020, puis tous les cinq ans, tandis que les pays dont la CPDN comporte un calendrier allant jusqu'en 2030 sont priés de communiquer ou de mettre à jour leur contribution d'ici à 2020, puis tous les cinq ans.
- 22 Voir : Nations Unies (2015) *The Millennium Development Goals Report*. New York : Nations Unies. (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/English2015.pdf>).
- 23 Reconnaisant que la CCNUCC est le principal forum intergouvernemental international pour la négociation de la réponse mondiale aux changements climatiques.
- 24 Voir : Nations Unies (2015) *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015*. Genève : Nations Unies. (www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1).

